

JOURNAL OFFICIEL

DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉBATS PARLEMENTAIRES

ASSEMBLÉE NATIONALE

CONSTITUTION DU 4 OCTOBRE 1958

10^e Législature

SECONDE SESSION ORDINAIRE DE 1992-1993

(8^e SÉANCE)

COMPTE RENDU INTÉGRAL

Séance du mardi 27 avril 1993



SOMMAIRE

PRÉSIDENTE DE M. PHILIPPE SÉGUIN

1. **Requête en contestation d'opérations électorales** (p. 149).

2. **Désignation de candidats à des organismes extraparlimentaires** (p. 149).

3. **Ville et banlieues.**

Déclaration du Gouvernement et débat d'orientation (p. 149).

M. Edouard Balladur, Premier ministre.

Mme Simone Veil, ministre d'Etat, ministre des affaires sociales, de la santé et de la ville.

MM. Gilles de Robien,
Jacques Floch,
Jean-Claude Gayssot,
Eric Raoult,

MM. André Santini,
Jacques Mellick,
André Gérin,
Michel Ghysel,
M^{me} Françoise de Veyrinas,
MM. Gilbert Annette,
Patrick Braouzeck.

Renvoi de la suite du débat à la prochaine séance.

4. **Dépôt de propositions de loi** (p. 170).

5. **Dépôt d'une proposition de résolution** (p. 171).

6. **Ordre du jour** (p. 172).

COMPTE RENDU INTÉGRAL

PRÉSIDENTE DE M. PHILIPPE SÉGUIN

La séance est ouverte à seize heures.

M. le président. La séance est ouverte.

1

REQUÊTE EN CONTESTATION D'OPÉRATIONS ÉLECTORALES

M. le président. En application de l'article L.O. 181 du code électoral, j'ai reçu du Conseil constitutionnel communication d'une nouvelle requête en contestation d'opérations électorales.

Conformément à l'article 3 du règlement, cette communication est affichée et sera publiée à la suite du compte rendu intégral de la présente séance.

2

DÉSIGNATION DE CANDIDATS À DES ORGANISMES EXTRAPARLEMENTAIRES

M. le président. J'ai reçu de M. le Premier ministre des demandes de désignation des représentants de l'Assemblée nationale au sein de vingt-deux organismes extraparlamentaires.

Conformément à l'alinéa 8 de l'article 26 du règlement, je propose à l'Assemblée de confier aux commissions retenues sous les précédentes législatures le soin de présenter les candidats.

Cette proposition sera affichée, notifiée et publiée à la suite du compte rendu de la présente séance.

A défaut d'opposition présentée dans les conditions prévues à l'alinéa 9 de l'article 26 du règlement, les candidatures devront être remises à la présidence avant le jeudi 13 mai 1993, à dix-sept heures.

3

VILLE ET BANLIEUES

Déclaration du Gouvernement et débat d'orientation.

M. le président. L'ordre du jour appelle une déclaration du Gouvernement et un débat d'orientation sur cette déclaration.

La parole est à M. le Premier ministre.

M. Edouard Balladur, Premier ministre. Monsieur le président, mesdames et messieurs les députés, les problèmes de la ville et des banlieues constituent dans notre pays, comme dans toutes les nations qui connaissent une forte progression de leur urbanisation, une difficulté majeure. Trois Français sur quatre habitent dans les villes, et près d'un sur trois dans

les banlieues. Une telle concentration urbaine est, en elle-même, un facteur de grand déséquilibre pour notre société.

De brusques poussées de violence témoignent périodiquement d'une crise aux causes aussi profondes que multiples : la surpopulation, un habitat dégradé et souvent inadapté, la coexistence de communautés aux traditions différentes, l'échec scolaire, le chômage, un sentiment croissant d'insécurité.

Certains quartiers sont devenus, en France, des zones de non-droit. Près du quart de la population de notre pays est quotidiennement confronté à un environnement de moins en moins accueillant, de moins en moins sûr.

Les problèmes étant aussi divers, les solutions ne peuvent être que multiples. Elles rendent indispensables une coordination interministérielle active. Mais il est nécessaire que celle-ci s'exerce sur la base d'un diagnostic aussi clair que possible et s'articule autour d'objectifs précis.

C'est pourquoi je me félicite qu'avec l'accord du Gouvernement un débat d'orientation ait été engagé pour éclairer celui-ci, d'une part, sur le bilan de l'action entreprise depuis plusieurs années par les pouvoirs publics et, d'autre part, sur ce que pourraient être les grandes lignes d'une politique de la ville pour les années à venir.

J'ai souhaité, à l'ouverture de ce débat, vous faire part des quelques réflexions que m'inspire la situation présente, des questions que je me pose, des éclaircissements que le Gouvernement attend de vous.

J'observe, en premier lieu, qu'en dépit - ou peut-être à cause - de la forte publicité donnée ces derniers temps à un certain nombre d'actions, les objectifs de la politique de la ville demeurent à la fois peu clairs et mal définis. Il n'existe à l'heure actuelle aucun véritable dispositif d'évaluation de la politique de la ville.

Je souhaite donc, qu'après avoir effectué le recensement des actions qui sont aujourd'hui engagées, vous réfléchissiez aux moyens par lesquels les pouvoirs publics pourraient être mieux informés des résultats déjà obtenus, comme de ceux qui peuvent être attendus.

M. Jean Falala. Très bien !

M. le Premier ministre. En second lieu, je remarque que si la politique de la ville est encore peu efficace, les moyens qui lui sont consacrés - environ sept milliards de francs par an - sont importants. Une utilisation plus efficace des deniers publics est certainement indispensable.

Je n'étonnerai aucun d'entre vous, je suppose, en déplorant que la politique de la ville souffre de la multiplicité des autorités ou organisations qui interviennent et d'une superposition de procédures complexes qui la rendent peu compréhensible et en réduisent l'efficacité.

Je tire de ce rapide constat la conclusion que la politique de la ville que le Gouvernement appelle de ses vœux doit être à la fois plus simple et plus souple. C'est la condition de l'efficacité. Je suis certain, mesdames, messieurs les députés, que vous garderez présente à l'esprit cette double exigence.

J'ai pour ma part la conviction qu'il ne sera satisfait à cette exigence que si nous nous attachons à clarifier le rôle respectif de l'Etat et des collectivités locales, à simplifier les procédures contractuelles et à mobiliser les moyens humains de la

politique de la ville autour d'orientations clairement définies.

Ce ne sera le cas que si ces orientations répondent aux vrais problèmes, tels qu'ils se posent dans la réalité de tous les jours et tels que les vivent nos concitoyens.

C'est pourquoi le Gouvernement attend de ce débat d'orientation qu'il permette de dégager des propositions concrètes et à la mesure du défi que nous devons collectivement relever. Il est grand temps, et le Gouvernement souhaite agir rapidement et, grâce à vous, plus efficacement.

Définir une nouvelle politique de la ville c'est, me semble-t-il, répondre à plusieurs questions.

Première question : comment traduire rapidement dans les faits la priorité de la politique de la ville, en ce qui concerne notamment la sécurité des personnes et des biens, la justice et l'éducation ? Trop souvent, l'Etat se borne à relayer, dans ces domaines, les initiatives locales. Il est urgent de porter remède à cette situation, qui compromet à la fois l'unité nationale et l'autorité de l'Etat.

Deuxième question : comment éviter la dispersion des sources de financement des actions à conduire dans le cadre d'une nouvelle politique ? Mme le ministre d'Etat, ministre des affaires sociales, de la santé et de la ville vous fera des propositions en ce domaine. Je suis certain que vous les examinerez avec le plus grands soin.

Troisième question : comment donner aux fonctionnaires de l'Etat, en matière de sécurité, d'enseignement, de santé notamment, les moyens d'agir efficacement et de façon coordonnée ? C'est tout le problème de l'amélioration de leurs conditions de travail qui est posé. Je suis certain que vous nous aiderez à y apporter des réponses à la fois ambitieuses et concrètes.

Quatrième question : comment donner des responsabilités plus importantes aux représentants de l'Etat sur le terrain ? Je l'ai dit, l'autorité de l'Etat est aujourd'hui gravement mise en cause. Nous ne remédierons à cette situation que si la politique de déconcentration est renforcée. Telle est bien l'intention de M. le ministre d'Etat, ministre de l'intérieur et de l'aménagement du territoire. Les propositions qu'il fera recueillent mon accord.

Sur tous ces points, mesdames et messieurs les députés, le Gouvernement souhaite recueillir vos propositions.

A la suite de quoi, je réunirai les ministres concernés et nous arrêterons ensemble les orientations d'une nouvelle politique qui, sans doute, marquera une orientation différente, une coordination ministérielle mieux assurée, une efficacité accrue. C'est du moins le résultat auquel nous tendrons.

Je souhaite qu'à cette réforme importante, qui concerne la vie de millions de Français, nous consacrons tous, tous nos efforts. Ce sont les principes mêmes de l'Etat républicain qui sont en jeu dans cette affaire, qu'il s'agisse de la cohésion sociale de la nation, de l'autorité de l'Etat ou de l'application des mêmes règles de droit pour tous.

Mais au-delà, vous le sentez, mesdames et messieurs les députés, c'est l'avenir de la société française qui est en jeu. Aucun d'entre nous ne souhaite assister à des déchéirements comme ceux qu'ont connus certains de nos voisins chez lesquels cependant la vie démocratique est ancienne et solide. Aucun pays moderne ne peut envisager que persistent en son sein des zones où l'insécurité mais aussi le doute quant au sens de la vie en commun soient profondément ancrés.

Il n'y a pas de politique de société sans une politique de la ville. Il n'y a pas une politique de la ville séparée de l'action générale du Gouvernement en faveur du redressement économique, social, moral, national.

J'ai souhaité qu'ensemble nous bâtissions un nouvel exemple français. Je souhaite qu'aujourd'hui vos réflexions sur la ville en constituent l'illustration et que demain notre action soit, grâce à vous, la traduction concrète de cette ambition. C'est la liberté, c'est l'égalité, c'est la fraternité, c'est la devise et l'esprit de la République qui sont en cause ! (Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.)

M. le président. La parole est à Mme le ministre d'Etat, ministre des affaires sociales, de la santé et de la ville.

Mme Simone Veil, ministre d'Etat, ministre des affaires sociales, de la santé et de la ville. Monsieur le président, mesdames, messieurs les députés, c'est la première fois que l'Assemblée nationale va débattre de l'orientation de la politique de la ville. Vous avez souhaité consacrer deux jours des travaux de cette assemblée à ce débat. J'ai pleinement apprécié cette volonté car vous êtes à l'écoute de la France et des Français. Vous ressentez près de vous l'inquiétude, parfois le désespoir. Mais vous avez aussi conscience que les problèmes de la ville supposent des réponses concrètes. Ce débat va, je l'espère, puissamment aider à les élaborer.

Oui, mesdames, messieurs les députés, j'ai voulu vous entendre et vous indiquer aussi le sens que je donne à mon action. Je tiens dès maintenant à vous dire que j'attends beaucoup de vos interventions dont je prendrai note scrupuleusement pour en tenir compte dans la politique que je conduirai.

Nous savons que nos cités, qui existent pour certaines depuis des millénaires, ont été de tout temps des lieux d'échanges, de confrontation des idées, d'innovation, de créations d'un art de vivre ; mais nous savons qu'elles peuvent également engendrer la misère, la violence, la marginalisation et l'exclusion.

Regardons la ville, regardons ces villes qui rencontrent le plus de difficultés.

Un peu d'histoire.

Rappelons-nous. En 1978, on assistait à la naissance des rodéos automobiles à la cité des Grappinières à Vaulx-en-Velin. Voitures volées, voitures cassées, voitures brûlées. Ce fut le premier signe du grand désarroi de la jeunesse vis-à-vis d'une société de consommation où règne l'ostentatoire.

Rappelons-nous 1981. Le début des émeutes aux Minuettes qui dureront deux ans.

Puis 1990, les grandes émeutes de Vaulx-en-Velin. Ce ne sont plus seulement les automobiles qui sont cassées. C'est tout un quartier, avec ses commerces, ses services publics, qui vole en éclats.

Le sentiment de révolte s'est installé durablement. Chaque incident déchaîne ou risque de déchaîner une crise de violence, une violence toujours à l'affût.

A plus de dix ans d'intervalle, à Vaulx-en-Velin et dans d'autres villes plus particulièrement touchées par la crise économique et sociale de notre pays, l'histoire semble se répéter.

En 1990, les quartiers couverts par la politique de la ville rassemblaient près de trois millions de personnes, soit 5 p. 100 de la population de la France.

Par rapport à la moyenne nationale, on y trouve plus de jeunes de moins de vingt ans, plus de familles nombreuses, plus de chômeurs, souvent plus d'étrangers, entassés dans des logements vétustes et délabrés, où cohabitent souvent, plusieurs générations.

Des jeunes sans qualification, sans emploi et sans ressources ne peuvent prendre le chemin de leur autonomie.

Ce tableau, quelque peu schématique, cache en fait une mosaïque. Et c'est cette grande diversité des situations d'une

ville à une autre, d'un quartier à un autre qu'il faut toujours avoir à l'esprit.

Il s'agit tantôt de centres villes dégradés, comme à Aix-en-Provence, de grands ensembles construits dans les années soixante, à la périphérie des villes ou autour d'un village, comme à Chanteloup-les-Vignes. Ils s'agit également de cités ouvrières, comme à Lens.

De même, la composition sociale des quartiers est loin d'être uniforme : dans certains il y a peu ou pas d'étrangers, c'est le cas de Boulogne-sur-Mer. Dans d'autres, plus de la moitié de la population est étrangère. Le taux de chômage est parfois inférieur à la moyenne nationale, comme à Sceaux, alors que, dans d'autres, plus du tiers de la population active est au chômage. Il n'est pas exceptionnel maintenant, hélas ! de trouver plusieurs générations d'une même famille au chômage.

Enfin, l'environnement des quartiers dans lesquels vivent les populations en difficulté est lui-même contrasté.

Certains sont situés dans une agglomération qui est tout entière soumise à des difficultés - c'est le cas de Charleville-Mézières - ou au cœur d'un environnement favorable, comme à Montpellier. Ces deux exemples illustrent un contraste.

Comme vous le voyez, la situation des villes en difficulté est aussi diverse que les paysages français.

Gardons-nous donc, mesdames, messieurs les députés, de tout amalgamer tendant à mettre seulement les problèmes sur le compte d'une immigration mal maîtrisée, sur le compte des jeunes générations, sur le compte de tel ou tel bouc émissaire.

Gardons-nous aussi de jeter l'anathème sur l'ensemble de la population d'un quartier ou sur telle ou telle catégorie : ce serait à la fois injuste et indigne.

Tous, d'une certaine façon, nous sommes responsables de cette situation. Aussi, tous ensemble, attaquons-nous avec détermination aux problèmes dont nous avons hérité.

Il convient maintenant de faire le bilan de la politique de la ville.

C'est en 1977 que sont apparus les premiers jalons de la politique de la ville, avec la création du groupe interministériel Habitat et vie sociale, qui a entrepris d'aménager une cinquantaine de sites.

Depuis cette date, les liens contractuels entre l'Etat et les élus locaux n'ont cessé de se renforcer pour élaborer et mettre en œuvre une politique de la ville.

Beaucoup a été fait depuis les rapports de Bertrand Schwartz sur l'emploi, Gilbert Bonnemaïson sur la sécurité et Hubert Dubedout sur les quartiers. Je souhaite rendre hommage à tous ceux, élus et associations, qui, sur le terrain, ont façonné ou utilisé les outils de la politique de la ville. L'Etat ne peut rien sans leur concours et, j'ose dire, leur appui.

Mais force est de constater que, malgré toutes ces bonnes volontés, tous ces efforts, les problèmes subsistent, que le malaise est là, que l'inquiétude de nos concitoyens est réelle, que beaucoup de nos villes sont confrontées à des difficultés.

Lorsqu'un quartier souffre, c'est l'ensemble de la ville qui souffre.

Lorsque quelques individus veulent imposer leur loi, c'est l'ensemble des habitants d'une cité qui désespèrent.

Les habitants des zones urbaines déshéritées sont les premières victimes de l'insécurité qui y règne : vols, agressions, trafic de drogue, recel, sans oublier les nuisances et dégradations qui troublent la vie quotidienne.

Notre devoir est donc d'abord de dresser sereinement un bilan de la politique de la ville.

Je compte sur vous pour éclairer le Gouvernement à ce sujet, par l'expérience irremplaçable que vous avez des problèmes concrets qui se posent sur le terrain.

Pour ma part, je tire de mes contacts, de mes visites et des nombreux rapports et études consacrés à la ville le bilan suivant de la politique engagée depuis 1977.

En premier lieu, la politique suivie a certes permis l'épanouissement d'un certain nombre d'innovations en matière de réhabilitation et de gestion sociale de l'habitat mais elle ne s'est pas suffisamment attachée à la vie quotidienne des habitants.

M. Eric Raoult. Tout à fait !

Mme le ministre d'Etat, ministre des affaires sociales, de la santé et de la ville. Est-il supportable de voir des familles de dix personnes ou plus encore, entassées dans des logements de trois ou quatre pièces de 50 à 60 mètres carrés ? (*Murmures sur les bancs du groupe communiste.*)

Les enfants n'ont d'autre solution que de s'échapper dehors. Comment peuvent-ils faire leurs devoirs entre une télévision constamment allumée, la sono du frère aîné, les allées et venues constantes, les pleurs du petit dernier, sur un coin de table où s'entasse le linge à repasser ? (*Murmures sur les bancs du groupe socialiste et du groupe communiste.*)

Les caves et les cages d'escalier deviennent pour les enfants un espace de jeu où, livrés à eux-mêmes, ils peuvent faire, dès le plus jeune âge, toutes les bêtises possibles.

Nous avons manqué d'une analyse préalable et prédictive des phénomènes urbains. Il a manqué en particulier la connaissance des effets de la concentration de l'habitat social dans de grands ensembles ou de grandes cités.

Mon premier constat est donc le suivant : la politique de la ville a souffert finalement de n'avoir pas su se fixer ses objectifs, de n'avoir pas su appréhender, dès le départ, les problèmes dans leur globalité et leur immensité. Elle s'est enlisée dans une approche catégorielle, parcellaire, alors que la vie d'un jeune dans la cité dépend en premier lieu de l'harmonie de sa famille, des conditions de logement, de l'accès aux soins, de l'éducation et des possibilités de loisirs.

Mais, surtout, avec la crise économique, nous n'avons pas su maîtriser la diffusion du chômage d'exclusion, qui a frappé surtout des adultes dont on n'a pas su maintenir le potentiel de qualification.

Nous n'avons pas su davantage adapter les systèmes de formation aux besoins qui se dessinaient.

Désormais, le rattachement de la ville au ministère des affaires sociales et de la santé va permettre de redonner à cette politique une meilleure impulsion et une plus grande efficacité. Je peux désormais m'appuyer, dans le travail de coordination et d'impulsion ministérielle qui est le mien, sur une administration puissante.

Pour ce faire, j'ai, dans mes attributions, autorité sur la délégation interministérielle au revenu minimum d'insertion, sur la délégation interministérielle à la ville et au développement social urbain, sur la délégation générale à la lutte contre la drogue et la toxicomanie et sur la délégation générale à l'innovation sociale et à l'économie sociale.

Pour l'exercice de mes attributions relatives à la politique sociale et à la ville, je dispose de la délégation interministérielle à l'insertion professionnelle et sociale des jeunes en difficulté, placée sous l'autorité du ministre du travail, de l'emploi et de la formation professionnelle. Naturellement, je travaillerai avec M. Giraud afin que le service public de l'emploi soit largement mobilisé pour desserrer les contraintes économiques spécifiques qui pèsent sur ces quartiers, en coopération avec les entreprises qui réinvestissent dans le champ social. Je sais pouvoir compter sur son soutien.

Je pourrai m'appuyer également sur la délégation aux femmes, qui a été rattachée à mon ministère.

Je pourrai, par ailleurs, faire appel à l'ensemble des services et établissements publics placés sous la tutelle des autres ministères.

Si la politique de la ville a manqué de cohérence, elle n'a pas su non plus définir suffisamment ses domaines d'intervention.

Ainsi, on a assisté à un véritable foisonnement de procédures contractuelles qui se sont empilées les unes sur les autres, sans réelle synergie, ce qui a souvent généré l'opacité et la confusion.

L'année dernière, par exemple, 430 contrats d'actions de prévention ont été conclus ; ces opérations de « prévention-été » ont couvert 29 départements.

Parallèlement, 554 établissements étaient inscrits en zones d'éducation prioritaires, 60 programmes locaux d'insertion par l'économie étaient élaborés, 200 conventions « quartiers lumières » étaient signées, sans oublier les programmes d'aménagement concertés de la DATAR, les plans locaux d'habitat du ministère du logement, les plans de déplacements urbains du ministère des transports, les sites pilotes d'intégration du FAS ; j'en reste là car la liste est déjà trop longue.

De 32 sites de développement social des quartiers à l'origine, on est passé à 296, plus 156 conventions de quartiers, auxquelles s'ajoutent 128 conventions « ville habitat ». Récemment, ce sont 165 villes et agglomérations qui ont été sélectionnées pour faire l'objet d'un « contrat ville », procédure unique retenue dans le cadre des travaux du XI^e Plan.

Une sorte de boulimie anarchique s'est ainsi développée.

Je suis pour ma part convaincue que ce foisonnement a eu pour cause l'affaiblissement de l'Etat à un moment où la décentralisation n'avait pas encore totalement parachevé la répartition des pouvoirs et des financements y afférents.

Il me paraît donc indispensable et prioritaire de remettre de l'ordre dans la politique de la ville, dans le sens d'une plus grande efficacité.

Cette efficacité commande tout d'abord la simplification des procédures.

Après avoir évalué leurs résultats, nous allons rassembler toutes les procédures dans un protocole unique d'engagements entre l'Etat et les collectivités locales. A côté de la région et des communes, le conseil général doit également se mobiliser car ses compétences sociales sont indispensables pour établir une politique cohérente.

Si l'on veut traiter les problèmes, il faut réunir toutes les compétences, celles de l'Etat, des collectivités locales, des associations et des partenaires privés qui se joindront à nous, au sein d'une procédure unifiée. Nous allons réunir nos forces et travailler à un même objectif : vivre tous ensemble dans la ville.

L'efficacité commande aussi une globalisation des moyens d'intervention.

L'Etat doit réunir ses lignes de crédits budgétaires au sein d'un fonds unique d'intervention. Les collectivités locales devraient être amenées à faire le même effort, afin d'éviter le saupoudrage et l'éparpillement.

Le budget de la ville est certes le premier de ces moyens. Mais d'autres organismes peuvent les renforcer dès lors qu'ils sont associés clairement à la politique de la ville : c'est le cas du FAS. Je compte également sur l'appui de la Caisse des dépôts et consignations. L'un et l'autre me paraissent être des atouts essentiels.

Je veux donc m'attacher, en priorité, à une meilleure utilisation des moyens existants.

Comment, dans la conjoncture très difficile de notre pays, mobiliser les moyens supplémentaires nécessaires, en particulier pour le logement, l'éducation et la santé ? Je sais que le Premier ministre s'en préoccupe et que des solutions novatrices seront trouvées.

Une meilleure solidarité entre les communes peut être également un atout.

En ce qui concerne les moyens, l'efficacité commande une présence forte de l'Etat sur le terrain.

J'ai rencontré à ce sujet M. le garde des sceaux et le ministre de l'éducation nationale. Ils en sont l'un et l'autre totalement convaincus. La politique de la ville doit s'appuyer pour réussir sur des femmes et des hommes compétents, volontaires et qui ont l'autorité et les moyens d'apporter une solution aux problèmes.

L'efficacité commande une déconcentration maximum des décisions. Il faut une définition claire et un renforcement des pouvoirs de coordination, d'impulsion et d'intervention des représentants de l'Etat.

L'élargissement des pouvoirs des préfets chargés de la ville et l'augmentation de leur nombre pour couvrir les départements les plus en difficulté sont des mesures essentielles.

A ma demande, M. le ministre d'Etat, ministre de l'intérieur et de l'aménagement du territoire a accepté que soient désignés, dans la trentaine de départements urbains comprenant les quartiers qui connaissent les problèmes les plus aigus, un sous-préfet chargé de la solidarité et de la ville.

Plusieurs députés du groupe du Rassemblement pour la République. Bonne initiative !

Mme le ministre d'Etat, ministre des affaires sociales, de la santé et de la ville. S'agissant des collectivités locales, je crois souhaitable d'avoir un interlocuteur unique, pour chacune des collectivités concernées, afin de travailler avec le préfet : maire ou adjoint au niveau municipal, vice-président ou président du conseil général ; cela permettra d'assurer la continuité du travail.

L'efficacité commande aussi la participation responsable de tous les acteurs de terrain.

Les associations doivent être parties prenantes à la politique de la ville. L'amélioration des outils de concertation et la passation de contrats d'objectifs iront en ce sens.

Les habitants eux-mêmes doivent se mobiliser car, sans eux, l'intégration sociale et urbaine qui développe le civisme et l'esprit de responsabilité ne pourra aboutir.

L'efficacité exige enfin la durée et la continuité.

La politique de la ville doit se refuser de céder à l'air du temps. On ne rénove pas un quartier en quelques jours, pas plus qu'on ne résoudra, dans le même délai, le problème de l'échec scolaire ou les dégâts causés par la drogue. C'est en années qu'il faut pouvoir compter.

C'est donc dans une perspective de long terme qu'il nous faudra répondre aux grandes préoccupations des habitants de nos villes.

Ces préoccupations, quelles sont-elles ?

Pourquoi la ville attire-t-elle tant ? Pourquoi l'urbanisation constitue-t-elle une tendance lourde de notre société ? Pourquoi cette attirance irrésistible vers les villes, vers les lieux où se concentrent toutes les formes de l'activité humaine ?

Il nous appartient à tous d'essayer de ne pas décevoir toutes ces attentes de ceux qui vivent en ville.

Refuge de tous les espoirs, la ville n'est-elle pas devenue aujourd'hui le refuge de toutes les craintes ? Crainte d'être agressé, bien sûr, crainte d'être rejeté par l'école, par son entourage, crainte d'être chômeur et, finalement, crainte de vivre la solitude, au milieu de milliers d'autres.

Gardons-nous des excès dans l'un et l'autre sens : nous devons être à l'écoute des préoccupations de tous nos concitoyens et savoir détecter les tensions et tendances lourdes de notre société : la peur de la ville en est incontestablement une.

Face à cela, il est de notre devoir de nous mobiliser tous, chacun à sa place. Consciente de l'importance de l'enjeu, j'y suis pour ma part tout à fait déterminée.

Nous devons redonner à nos concitoyens confiance en leur ville et leur donner les moyens de « vivre ensemble », de « vivre l'espoir », de « vivre la ville » et de « vivre en famille ».

Vivre ensemble, c'est, bien sûr et d'abord, vivre dans la sécurité. Or comment vivre dans la sécurité alors qu'il existe une croissance de la délinquance depuis de nombreuses années et que l'essentiel de l'augmentation de la petite délinquance, celle de tous les jours, est largement dû à la drogue ?

Pour ramener la paix sociale dans les quartiers qui sont devenus des zones de non-droit, comme l'a indiqué M. le Premier ministre dans sa déclaration de politique générale, les pouvoirs publics, et en premier lieu l'État, doivent assumer pleinement leurs responsabilités. Il nous appartient de mettre en œuvre simultanément tous les volets de cette politique.

Il faut, d'abord, punir les délinquants : rien n'est en effet pire que le sentiment d'impunité, à la fois pour le délinquant lui-même, mais également pour le reste de la population. Mais la punition n'a de sens que si tout est mis en œuvre pour éviter la récidive, trop fréquente et exaspérante pour les victimes potentielles de l'insécurité.

Il faut aussi prévenir la délinquance : nous devons agir sur ses causes et sur ses racines en protégeant l'enfant, et surtout l'adolescent, de tous les risques qui les guettent.

Il faut, enfin, secourir les personnes victimes des actes de délinquance.

Est-il besoin de rappeler que l'essentiel de ces missions incombe à l'État, au titre de ses fonctions régaliennes ?

Je sais les conditions difficiles dans lesquelles policiers et juges travaillent. Je salue ici leurs efforts et leurs sens du service public. Mais, pour autant, la rénovation de notre administration doit être poursuivie en inversant des tendances qui ont trop longtemps prévalu.

Considérons donc comme un objectif prioritaire d'affecter les agents les plus compétents là où les tâches sont les plus difficiles et non pas là où elles sont nécessairement les plus valorisantes.

Ayons le ferme souci de donner à nos agents les moyens d'exercer leurs fonctions et de leur signifier qu'ils méritent le soutien du pays tout entier.

On pourrait citer bien des exemples. Ainsi, au commissariat de police de Brest, un policier très dynamique a pris une initiative sportive au profit des jeunes du quartier, en leur permettant notamment de recevoir une initiation à la moto. Nous savons d'ailleurs combien de policiers ont participé à l'activité sportive dans les banlieues.

Dans le département de l'Essonne, le procureur de la République a créé un centre opérationnel du parquet qui fonctionne vingt-quatre heures sur vingt-quatre. Des réunions systématiques sont organisées entre le parquet et les maires. Un substitut a été désigné comme correspondant de chacune des zones d'éducation prioritaires de l'éducation nationale et le public est accueilli deux fois par semaine au parquet pour être informé des décisions judiciaires.

La présence de la police et de la justice dans les quartiers doit, à l'évidence, être renforcée, l'ilotage doit être développé et les actions conduites pour rétablir la paix sociale dans les établissements scolaires doivent être considérablement renforcées. Mais d'autres territoires doivent faire l'ob-

jet d'une vigilance accrue : les transports en commun, les centres commerciaux, le logement.

Les chefs d'établissement, les entreprises de transport, les gérants de centres commerciaux, les bailleurs sociaux doivent complètement intégrer la dimension civique et civile de leurs responsabilités, en lien très étroit avec les associations représentant les habitants des quartiers et notamment les jeunes. Car rien ne peut être fait sans les habitants eux-mêmes : on pourra multiplier les clubs de prévention, les centres sociaux, les maisons de jeunes, les ilotiers, les animateurs sportifs, les actions de soutien scolaire et les opérations spéciales de l'été, les difficultés ne s'éloigneront que si les habitants sont pleinement associés.

D'abord et avant tout, ils doivent être associés en ayant conscience de leur responsabilité familiale. L'apprentissage des règles de la vie en société se fait dès la petite enfance au sein de la famille ; c'est là où l'on apprend le respect des autres et les limites de sa propre liberté. (*« C'est vrai ! » sur les bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.*)

Nous devons renforcer, en la valorisant, l'autorité parentale. Les parents, regroupés en associations familiales, ont un rôle fondamental à jouer.

Je citerai un exemple de ce rôle des parents : dans le quartier des musiciens, aux Mureaux, des femmes travaillent dans les écoles maternelles et primaires ; elles contribuent, en assurant les contacts entre les parents et l'école, à améliorer le fonctionnement de la vie scolaire. Je pourrais citer de très nombreux autres exemples de ce genre ; chaque jour, de plus en plus de bonnes volontés s'expriment pour participer à de telles initiatives.

La véritable action de prévention consiste à améliorer la prise en charge de la jeunesse, tentée par la délinquance à force d'échecs et d'exclusion.

C'est pourquoi, « vivre ensemble » n'est possible que si l'on « vit l'espoir », c'est-à-dire si l'on donne aux enfants, aux adolescents, aux femmes et aux hommes de nos villes les moyens de se projeter dans l'avenir. Mais de quel avenir s'agit-il si, au départ, l'enfance est marquée par l'échec scolaire ? Nous devons donner à tous les moyens d'une véritable égalité des chances. Nous devons aussi leur donner l'espoir d'un emploi à l'issue de leur formation. Nous n'y parviendrons que si nous nous montrons capables de corriger une situation caractérisée par de forts handicaps en mobilisant des moyens sensiblement accrus.

Comme pour la lutte contre l'insécurité, il s'agit de mettre en œuvre ou de renforcer des mesures prioritaires : affecter dans ces quartiers en difficulté les chefs d'établissement les plus compétents et les enseignants les plus expérimentés et les plus motivés ; lutter contre l'absentéisme scolaire ; accroître les mesures de soutien scolaire ; renforcer la présence des adultes et des jeunes adolescents dans les établissements. (*Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre et du groupe du Rassemblement pour la République.*)

Je sais que nombre d'enseignants vivent leur vie professionnelle dans ces quartiers. Je leur dis ici solennellement toute mon admiration. Je sais que, malgré la difficulté de leurs tâches, ils ont compris l'importance de leur rôle et ont su agir.

Je pourrais citer de nombreuses initiatives prises sur le terrain ; je voudrais simplement que l'on en parle davantage, au lieu de toujours dénoncer ce qui ne va pas. Ce serait un grand encouragement pour ces enseignants, qui sont beaucoup plus nombreux qu'on ne le dit à vouloir défendre les principes républicains de l'école et à assumer les responsabilités qui leur leur incombent. (*Applaudissements sur les bancs*

du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre et du groupe du Rassemblement pour la République.)

Envers eux, l'Etat doit montrer sans faille sa gratitude et, surtout, leur accorder son soutien. C'est sa responsabilité.

L'école n'est qu'une étape sur le parcours de l'autonomie dans la vie active. En effet, à quoi bon réussir à l'école si l'on n'est pas formé à un métier, *a fortiori* si l'on ne trouve pas d'emploi ?

Il nous faut d'abord contribuer à créer une véritable filière éducation-formation-emploi afin d'aider les jeunes et leurs parents à opérer le meilleur choix pour l'avenir.

On ne doit pas hésiter à aborder ce sujet car la situation ne peut être dissociée de l'état du marché de l'emploi, tout spécialement de l'emploi des jeunes.

Le chômage et la précarité de l'emploi ne font pas que diminuer les ressources de ceux qui en souffrent : ils placent leurs victimes dans une situation de dépendance vis-à-vis d'un système d'aides ou d'allocations. Mais ils étendent leurs ravages bien au-delà : affaiblissement du sens de la responsabilité de la famille et de l'autorité parentale, création d'une économie souterraine parallèle, tous facteurs de délinquance.

Face à cette situation de l'emploi que vit notre pays et qui est largement amplifiée dans nos quartiers en difficulté, des actions ont déjà été conduites : de nombreux dispositifs existent en faveur des jeunes. Mais il faut revaloriser ces politiques et imaginer aujourd'hui de nouvelles modalités pour privilégier l'emploi.

Parallèlement, ne faut-il pas davantage favoriser dans ces quartiers l'implantation d'entreprises et responsabiliser les grandes entreprises, lorsqu'elles y sont déjà installées, à leur développement économique et social ?

Lors d'un récent déplacement, j'ai constaté que des initiatives nombreuses existaient sur le terrain, notamment pour ce qui concerne l'insertion par l'économique. Le bilan des actions, largement positif, justifie qu'on les poursuive et même qu'on les amplifie.

Le sentiment de s'approprier sa ville, de « vivre bien dans sa ville », dépend à l'évidence du sentiment d'y trouver ce que l'on y cherche. Or, même si la plupart des habitants sont attachés à leur quartier, ils regrettent non sans raison son éloignement des services qui devraient y être implantés car les services publics, sauf l'école, y sont souvent sous-représentés.

Les services publics de l'Etat d'abord : c'est en priorité sur ces quartiers que les services qui dépendent de l'Etat doivent être présents. J'ai demandé hier aux préfets de veiller à ce qu'aucune décision conduisant à réduire ou à supprimer des services publics d'Etat n'y soit prise.

Mais les collectivités locales doivent être animées de la même volonté. A côté d'élus qui ont compris la nécessité d'intégrer ces quartiers dans leur ville, d'autres en ont eu peur et les ont trop ignorés.

Les élus doivent être à l'écoute des besoins propres de ces quartiers - c'est une des conditions du maintien de la paix sociale. En disant cela, je n'oublie pas les difficultés auxquelles ils se heurtent, mais je crois qu'ensemble nous arriverons à les surmonter. Je leur donnerai en tout cas tout mon appui pour y parvenir.

Les services municipaux, ensuite - transports et action sociale notamment -, doivent être présents.

Mais il ne suffit pas d'introduire ou de réintroduire des services publics dans les quartiers : il faut aussi favoriser l'implantation de tous les services privés, qu'il s'agisse de commerces, d'artisanat, de restaurants, de cafés, ou d'entreprises de réparation. Il faut mobiliser tous les acteurs pour

créer ou recréer un tissu social et économique qui fait cruellement défaut.

Enfin, la ville doit offrir un cadre pour « vivre en famille ». Le logement constitue à coup sûr, après le travail, un facteur puissant d'insertion ; et c'est aussi le siège de cette vie de famille, si importante pour assurer la sociabilité de l'enfant et l'avenir de la cité. C'est une des raisons pour lesquelles nous devons assurer en urgence une situation décente aux personnes sans abri, à la fois en mobilisant davantage les contingents dont disposent les préfets sur le parc social existant et en augmentant l'offre de logements adaptés. Parallèlement, il faut faciliter l'insertion par le logement des personnes en situation de pauvreté et de précarité, en impliquant davantage les communes et les réseaux spécialisés.

Il est nécessaire d'achever la réhabilitation du parc HLM, mais en ayant soin de traiter bien davantage la qualité vivante architecturale et urbaine de ces ensembles de logements. Il faut modifier l'image de ces quartiers en les intégrant pleinement dans la ville.

Je sais combien les élus sont attentifs aux conditions dans lesquelles les logements HLM sont attribués, et je les comprends totalement. Je me mets évidemment à la place d'un maire qui a vu, dans sa commune, un quartier se déqualifier progressivement avec l'arrivée de certaines populations difficiles.

Plusieurs députés du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre. C'est vrai !

Mme le ministre d'Etat, ministre des affaires sociales, de la santé et de la ville. Il sait bien que cette situation risque de provoquer le départ de populations jusqu'alors établies et qui favorisent une bonne intégration. Il sait que cela risque aussi de se répercuter sur la qualité des services publics, notamment l'école, et finalement sur la qualité de la vie et la réputation de sa commune.

Pour autant, devons-nous exclure ces populations difficiles ? Devons-nous nous recroqueviller sur nos intérêts communaux bien compris ? Devons-nous constituer des groupes de populations qui soient à l'écart de l'ensemble ?

La loi a favorisé le dialogue entre tous les partenaires : Etat, collectivités locales, bailleurs sociaux, réservataires. Dès lors, engageons avec détermination le dialogue à l'échelon intercommunal. J'ai bien conscience que je n'énonce pas là une solution sur le fond, mais simplement une méthode dont il appartient aux partenaires de s'inspirer.

Enfin, la ville doit répondre aux attentes de ses habitants pour ce qui concerne la santé. Elle a jusqu'à présent été assez largement oubliée de la politique de la ville. Mais est-ce possible plus longtemps alors que les problèmes de santé publique s'y posent avec une particulière acuité ? La drogue et le sida sont évidemment là pour nous le rappeler.

Avons-nous suffisamment mesuré le pouvoir d'exclusion des déficiences physiques et psychiques des enfants ? Les enfants eux-mêmes sont-ils suffisamment informés des risques qu'ils courent aujourd'hui dans le domaine de la santé ? Il faut redonner en priorité à la médecine scolaire son rôle de détection des handicaps et d'éducation à la santé dans ces quartiers. Il faut que les médecins généralistes soient associés aux actions de prévention, d'information et de sensibilisation.

A-t-on pris la mesure du risque majeur de la drogue et du sida ? Il faut installer les structures sanitaires et sociales nécessaires pour informer, prévenir, dépister et soutenir les malades.

Nous allons y attacher une importance prioritaire et étudier dès la semaine prochaine ce dossier.

Nous devons ensemble unir toutes nos forces pour lutter contre toutes les formes d'exclusion économique, sociale et sanitaire des habitants des villes et des quartiers. C'est le sens d'une véritable solidarité nationale.

Dans l'immédiat, un certain nombre de mesures seront mises en œuvre.

En premier lieu, les 110 millions de francs de crédits gelés par le gouvernement précédent vont être débloqués. Cela permettra de soutenir des actions nouvelles dans les quartiers et de poursuivre celles qui avaient été engagées mais qui avaient dû être interrompues. (*Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre et du groupe du Rassemblement pour la République.*)

En deuxième lieu, et pour répondre à certaines préoccupations que vous avez déjà exprimées, je précise que les opérations « prévention-été » et « école ouverte » seront maintenues car, d'après les avis que j'ai recueillis, il s'agit là de bonnes mesures. Je veillerai à ce qu'elles soient bien articulées avec les activités qui se déroulent durant le reste de l'année scolaire.

En troisième lieu, j'ai demandé au ministère de la défense d'examiner la possibilité de mobiliser dans les meilleurs délais 2 000 appelés du contingent supplémentaires car leur rôle nous a été vanté partout : il est considéré comme très bénéfique et est donc particulièrement apprécié.

L'affectation des appels sera dictée par deux priorités : le renforcement de la présence des adultes autour des écoles et le soutien des structures d'animation de rue, d'animation sportive et de développement économique des quartiers.

En quatrième lieu, j'ai proposé au garde des sceaux d'étudier des mesures permettant, dans le respect des droits de l'enfant, l'éloignement provisoire des jeunes délinquants des lieux où se sont passés les faits qui leur sont reprochés. (*Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre et du groupe du Rassemblement pour la République.*)

En cinquième lieu, le ministre de l'éducation nationale m'a confirmé sa décision d'affecter les chefs d'établissement et les enseignants les plus expérimentés dans les établissements les plus difficiles.

Enfin, j'ai rencontré le ministre du logement pour lui demander de me proposer rapidement des mesures en faveur des familles sans abri.

Tel est, mesdames, messieurs, notre devoir. Il est immense, pour nous, pour nos enfants. C'est votre responsabilité désormais que de débattre sereinement d'une politique ambitieuse, réaliste, humaine, protectrice de la dignité de chacun dans la ville.

C'est à vous, qui représentez la nation, d'exprimer l'angoisse de ceux qui souffrent dans la cité, mais aussi d'apporter des solutions pragmatiques aux problèmes posés.

C'est à vous, à l'écoute des Français, d'indiquer au Gouvernement les voies de la rénovation de la cité.

Tous et chacun attendent sérieux et dignité dans ce débat. Je sais qu'ils ne manqueront pas. C'est, bien sûr, de la solidarité nationale qu'il s'agit, mais il y va aussi du visage de la France, de notre France. Puisse ce débat l'éclairer, le rendre plus humain et redonner l'espoir !

Redonner l'espoir : c'est un formidable défi pour nous tous, un défi majeur pour l'avenir de notre pays ! (*Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre et du groupe du Rassemblement pour la République.*)

M. le président. La parole est à M. Gilles de Robien, premier orateur inscrit.

M. Gilles de Robien. Monsieur le président, madame le ministre d'État, mes chers collègues, le groupe UDF sait gré à M. le Premier ministre d'avoir décidé ce débat sur la ville.

Si la ville est le sujet du premier débat de cette législature, c'est qu'elle doit être la priorité du Gouvernement.

Mais attention : le débat d'aujourd'hui n'est pas un interlude pour occuper la représentation nationale avant l'examen des premiers textes législatifs. Rien ne serait pire qu'un débat de plus, un débat pour rien, des solutions amorcées, un espoir qui renaît pour des centaines de milliers d'habitants de nos cités et, ensuite, l'attention qui retombe, l'oubli qui se réinstalle, le ghetto qui se referme et la misère qui s'étend.

Attention - mais nous savons que votre sensibilité et votre sérieux vous en préservent, madame - au spectaculaire ! Ne vendons pas ce qu'on a trop vu sous les gouvernements socialistes, surtout dans les quartiers sensibles : ces espèces de westerns télévisés, où les claquements de portières des voitures officielles, parisiennes ou marseillaises,...

M. André Santini. Pourquoi « marseillaises » ?

M. Gilles de Robien. ... les effets d'annonce, les annonces d'effets, répondaient aux cris d'angoisse et aux appels au secours de toute une génération !

M. Jacques Mellick. Oui, monseigneur ! (*Sourires.*)

M. Gilles de Robien. Le constat, on le connaît bien : les rapports Dubedout, Bonnemaison, Delarue, Dray et le récent rapport Geindre ont tous constitué - ayons l'honnêteté de le reconnaître - des expertises brillantes.

Erreurs d'urbanisme, déliquescence de la famille, mauvaise qualité de l'habitat, désertion des services publics, drogue, constitution d'une économie parallèle, concentration ethnique, manque de suivi dans les projets, exclusion, chômage, désespoir, solitude, voilà les symptômes ! ils vont de pair avec l'affaiblissement de l'autorité de l'État.

Ils touchent au moins les 543 « quartiers prioritaires », ces quartiers dont nous savons qu'ils sont prioritaires, et cela doit nous suffire. Le débat d'aujourd'hui ne doit donc pas résumer ou répéter le contenu de ces brillants travaux. La fièvre monte et met en péril tout le corps social. C'est l'acceptation, la déchirure sociale.

Si nous acceptons plus longtemps le ghetto et la ségrégation, si nous laissons faire cette France à deux vitesses, nous aurons tout simplement trahi les fondements philosophiques et moraux de la République.

Heureusement, il y a des motifs d'espérer. Le groupe UDF l'affirme. Il existe bien des solutions. Une politique de la ville est possible. Banlieues et quartiers sensibles le méritent : ils sont riches de leur potentiel humain et de leur générosité.

Comme vous, mes chers collègues, je vois des jeunes qui créent leurs télévisions d'immeuble, leurs clubs de boxe ou même leurs entreprises. Je vois des parents qui viennent bénévolement dans les mairies ou dans les écoles se proposer pour distraire et même instruire les enfants des autres. Je vois des bancs d'université qui se remplissent de « Beurs » de la deuxième génération, confirmant ainsi leurs efforts d'intégration.

Mais *a contrario*, et comme vous, je vois des directeurs d'HLM contraints d'engager de vraies-fausse procédures d'expulsion traumatisantes pour obliger l'État à payer le loyer à la place des locataires vraiment sans ressources. Je vois aussi des instituteurs ou des institutrices à peine diplômés affronter des classes surchargées de jeunes aux multiples origines ethniques. Je vois aussi, comme vous, des barres d'immeubles sans lumière où les volets des étages inférieurs sont baissés nuit et jour pour que les vitres ne volent pas en

éclats. Je vois des tours où chaque locataire a son chien parce qu'il sait que la police nationale ne viendra plus.

Oui, il faut un véritable « plan Marshall » pour la ville ! Il faut l'imaginer et le mettre au point pour les dix années à venir. Au plan quinquennal pour l'emploi qu'annonçait M. le Premier ministre il faut ajouter maintenant une loi de programmation pour la ville de deux fois cinq ans qui mobilise toutes les énergies, comme vous l'avez dit, madame le ministre d'Etat, autour de ce problème de société. Pour rattraper des décennies d'erreurs, ce plan de sauvetage pour la ville mérite des moyens appropriés : à situation exceptionnelle, moyens exceptionnels.

« Plaie d'argent n'est pas mortelle », nous disait le Premier ministre tout à l'heure. Eh bien, je propose le lancement d'un grand emprunt national, un emprunt de sauvetage de nos villes et banlieues qui pourrait être souscrit également par les collectivités locales, pour lesquelles, bien sûr, les conditions de souscription seraient modulées selon un degré de solidarité à convenir.

Ce « plan Marshall » et les ressources ainsi mobilisées pourraient permettre de résoudre bien des problèmes.

A l'UDF, nous avons travaillé et nous continuerons de le faire autour de plusieurs axes majeurs : l'aménagement du territoire ou l'équilibre du pays, l'autorité de l'Etat, le logement, l'immigration, les finances locales, la prévention-insertion, la santé et la démocratie locale.

Pour l'équilibre du pays, nous vous proposons - pardonnez cet anglicisme - le *stop and go*. « Stop » à Paris et « go » à la province.

M. Eric Raoult. Et la banlieue ?

M. Gilles de Robien. Depuis trente ans, le développement de l'Île-de-France ne cesse d'inquiéter les Franciliens eux-mêmes. Rien n'a changé.

Une organisation volontariste de l'espace doit casser l'extension anarchique de cette région qui est pour elle suicidaire et, pour la province, coûteuse.

Aucun exemple européen ne justifie cette logique persistante qui fut nommée « Paris et le désert français ». Ce n'est pas en devenant comme Rio de Janeiro, avec ses habitants fortunés au centre et ses exclus en périphérie, que Paris continuera à être le symbole de la liberté, de la fraternité et de l'égalité.

M. le Premier ministre a connu à juste titre un franc succès en décrétant l'arrêt des fermetures de services publics en milieu rural. Il faut aller plus loin et affirmer un *stop and go*.

« Stop » à la banlieue parisienne, au développement anarchique du béton, des bouchons aussi, « stop » à l'accumulation des banlieues des années 90 qui viennent s'ajouter aux banlieues des années 70 et des années 60. « Stop » à la menace sur les derniers espaces verts. « Stop » à l'accumulation des richesses, au gaspillage des énergies.

M. Eric Raoult. C'est un autre débat !

M. Gilles de Robien. Nous demandons que le schéma directeur de la région parisienne soit discuté par le Parlement parce qu'il intéresse toute la représentation nationale, tous les Français.

« Stop » à Paris mais *go* au développement de nos belles provinces françaises, *go* à la reconquête de nos bourgs et de nos villes, métropoles d'équilibre pour le territoire bien sûr, mais aussi lieux d'équilibre pour ceux qui y vivent !

N'ayons pas peur des délocalisations audacieuses. Le ministre de l'aménagement du territoire ne serait-il pas mieux à Tours qu'à Paris ? Le ministère de l'environnement mieux au bord du lac du Bourget qu'au bord de la Seine ?

N'ayons pas peur non plus d'encourager des délocalisations économiques. N'ayons pas peur de créer une fiscalité

incitant les entreprises à s'installer par exemple au Futuroscope de Poitiers ou à Nantes-Atlantique. N'ayons pas peur de prendre enfin les décrets attendus depuis l'adoption de la loi d'orientation sur la ville, la LOVEN mai 1991 : deux ans ! - qui doivent exonérer de taxe professionnelle des entrepreneurs qui s'implantent et travaillent dans les quartiers difficiles.

Est-il normal que le taux de la taxe professionnelle de Neuilly-sur-Seine, par exemple, soit de 2,89 p. 100 (*Non ! sur les bancs des groupes socialiste et communiste*) alors qu'il est de 16,87 à Mantes-la-Jolie ?

M. Maxime Grometz. Non !

M. Gilles de Robien. Est-il normal qu'il soit à qu'il soit à Courbevoie de 5,14, alors qu'il est à Vaux-en-Velin de 14,56 ?

M. Jack Lang. Non, vous avez raison !

M. Gilles de Robien. Comment peut-on espérer que, dans ces conditions, une entreprise préfère s'installer à Vaux-en-Velin plutôt qu'à Courbevoie ?

Il est temps d'en finir avec la France à deux vitesses en donnant sa chance à toute la France.

L'égalité des chances passe donc par l'inégalité des moyens.

Pour la sécurité et pour la justice, nous proposons comme vous, madame le ministre d'Etat, de décentraliser et de déconcentrer. Nous sommes tous d'accord, bien sûr, sur le principe. La sécurité, par exemple, est le fruit d'un équilibre entre prévention et répression. La police urbaine, même renforcée par les appelés, ne peut plus seule assurer la sécurité des citoyens. Et puis, la nature ayant horreur du vide, les polices municipales se sont créées.

M. Maxime Grometz. C'est vous qui les avez créées !

M. Gilles de Robien. D'abord, elles ont été boudées par les pouvoirs publics, dans les villes de gauche et dans les villes de droite ; leur fonction d'ilotage est maintenant reconnue, au point qu'ont été passés des plans locaux de sécurité avec l'Etat et les villes.

Il faut aujourd'hui aller plus loin. C'est toujours le maire qui est sollicité pour lutter contre la petite délinquance : il est en première ligne et il est prêt, bien sûr, à assumer cette responsabilité. Seulement, qu'on lui en donne en même temps la compétence et les moyens, et non l'un sans l'autre ! (*Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre et du groupe du Rassemblement pour la République.*)

J'ajoute que notre justice est particulièrement mal adaptée et mal équipée pour traiter de cette petite délinquance. La réponse passe par une présence sur le terrain. Les magistrats, mieux formés aux réalités des quartiers, doivent sortir des palais de justice et s'installer dans les centres sociaux culturels ou dans les maisons du temps libre. Dans cette optique, nous souhaitons que se développe d'urgence l'installation des maisons de justice et de juges de paix dans les quartiers. Nous sommes prêts à mettre en place des procédures communales de médiation plus souples, plus efficaces, plus rapides, plus humaines. Elles éviteraient bien des délits et des récidives.

Il faut réhumaniser les logements. De ce point de vue, une requalification générale de l'urbanisme des 543 quartiers s'impose, avec des alternatives imaginatives : un habitat horizontal assure une meilleure convivialité qu'un habitat vertical. Les habitants des coronas communiquaient certainement mieux que ceux des cités HLM et un bout de jardin représente une économie du budget alimentaire non négligeable à notre époque ! Ces requalifications coûtent cher : mais vendre les bijoux de la couronne socialiste - les entre-

prises nationalisées - pour humaniser les quartiers, y a-t-il, mes chers collègues, une meilleure utilisation sociale ?

Et puis, les maires attendent qu'on leur confie une plus grande responsabilité dans l'attribution des logements.

M. André Santini. Très bien !

M. Gilles de Robien. Si on l'avait fait avant, on aurait évité bien des ghettos et bien des explosions. (*Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre et du groupe du Rassemblement pour la République.*)

L'éducation et la famille sont évidemment une des clés du problème. Pour ma part, je serai favorable au versement d'allocations spéciales pour les parents dont les enfants suivent des études surveillées ou font preuve d'assiduité. Il faudra repenser le salaire de la mère au foyer : véritable choix personnel, mais aussi éducatif, familial, son instauration ne serait pas neutre dans la lutte contre le chômage. (*Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre et du groupe du Rassemblement pour la République.*)

Mes chers collègues, nous devons aussi préparer le court terme et prendre des mesures dans les semaines à venir. Qui, ici, osera prétendre que, pour des raisons budgétaires, l'on doit passer l'été les bras croisés ? Aucun eu, et aucun membre du Gouvernement, bien sûr. La grande politique de la ville que l'on dessine ensemble commence aussi par là.

Même si elles étaient imparfaites reconnaissons que les opérations « prévention-été » ont eu le mérite de mobiliser les acteurs locaux.

Des milliers d'actions d'éducation et de loisirs ont ainsi pu être mises en place. L'an dernier, les pistes de skate ou les paniers de basket installés aux pieds des immeubles ont sans doute été les seuls équipements sportifs à être utilisés jour et nuit.

Ces équipements qu'on appelle « de proximité », ce soutien associatif ont constitué un véritable terreau d'idées dans lequel les bénévoles ont puisé tout au long de l'année.

Ces sujets, et bien d'autres, seront abordés par mes collègues du groupe UDF.

Je voudrais, madame le ministre d'Etat, mes chers collègues, conclure sur la démocratie locale.

Les maires des villes le perçoivent bien : d'une certaine façon, la démocratie se joue au cœur de ces quartiers.

La construction d'un aquaclub, d'un hammam, la restructuration d'une cour d'immeuble, le choix d'un nouveau mobilier urbain passent par la consultation des habitants, par le développement incessant de la participation, et par ce qu'on appelle tout simplement la considération.

En effet, vos prédécesseurs, madame le ministre d'Etat, prétendaient s'occuper des cages d'escaliers. Vous, vous vous occupez des enfants, nous l'avons bien entendu. Sachons, nous, écouter les gens avec modestie et considération.

Souvent nous nous demandons comment la population des 543 quartiers a pu supporter jusqu'à ce jour la crise qui les frappe plus durement encore que les autres.

Comment nos compatriotes ont-ils pu se contenter si longtemps de ces pensements sur une telle blessure sociale ? En dépit de cette déchirure, les ressources morales et civiques des habitants des quartiers bénéficiant d'un programme de DSQ forcent notre admiration.

Le succès des conseils municipaux décentralisés dans les quartiers, les commissions extra-municipales, les missions de DSQ, les comités de quartier, les services publics de proximité prouvent que les banlieues forment un vivier d'idées et de propositions extraordinairement constructives, pas seulement pour les maires mais aussi pour l'Etat. Il faut donc

changer notre regard sur les habitants des banlieues qui inventent en ce moment un nouveau type de citoyenneté.

Malheureusement, il semble que nous étions arrivés à un point où l'Etat avait si peu de courage pour changer son regard que même la parole de l'abbé Pierre semblait vaine pour convaincre notre société de construire quelques milliers de logements de qualité.

Nos compatriotes et nos hôtes, nous n'avons pas le droit de les décevoir. Nous connaissions la situation avant le 28 mars et nous avons déjà lancé bien des S.O.S.

Depuis le 28 mars, nous sommes devenus la majorité, décidés à changer le cours des choses. Nous l'affirmons : il n'y a pas de fatalité. Nous avons un gouvernement - et il l'a prouvé en organisant ce débat - sensible à ce problème de société. Après ces deux jours d'échanges et de propositions, nous le saurons davantage encore : il y a urgence d'assistance à personnes en danger.

Madame le ministre d'Etat, ces derniers mois nous avons souvent fait rimer alternance avec espérance, nouvelle majorité avec solidarité.

Aujourd'hui, chers collègues, si nous sommes confiants, vigilants, décidés, si un ministre de la ville visite une banlieue, ce ne sera plus pour faire encore un constat de plus. Si le ministre de la ville prend la parole, ce ne sera plus pour annoncer la création d'un groupe d'experts. Si le Premier ministre et le ministre de la ville acceptent d'ouvrir ce débat et d'y participer, ce doit être pour annoncer le plus vite possible des mesures concrètes. (*Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre et du groupe du Rassemblement pour la République.*)

M. le président. La parole est à M. Jacques Floch.

M. Jacques Floch. M. le Premier ministre a décidé un débat au Parlement sur la ville. Ce n'est pas la première fois que, dans cet hémicycle, nous sommes appelés à émettre nos avis, nos idées sur un sujet aussi vaste !

Le dernier s'est déroulé le 18 décembre 1990, quelques jours après que le Président de la République eut défini des orientations sur la ville lors de la rencontre de Bron.

Cette initiative montre que en effet, la ville doit être notre préoccupation majeure : à la fin de ce siècle, 80 p. 100 de nos citoyens vivront en ville. Je crois que tous, ici, nous souhaitons fortement qu'ils y vivent bien.

Pourtant, cette préoccupation majeure ne doit pas nous faire oublier que la ville est multiple - une mosaïque, avons-nous dit, madame le ministre d'Etat, et vous avez eu raison. A ce sujet, il faut éviter de généraliser à outrance, comme on risque de le faire aujourd'hui. En effet de quoi voulez-vous que nous parlions exactement ? De Paris ? Des villes de la première couronne ? Des banlieues en difficulté ? De celles qui sont dans l'Est parisien ? Des belles banlieues de l'Ouest parisien ? Des villes nouvelles ? Des villes anciennes devenues centres d'agglomération en Ile-de-France ? Des grandes agglomérations françaises et, parmi elles, des vieilles villes industrielles ? Des villes historiques ? De la banlieue lyonnaise ? Des vastes quartiers périphériques de Marseille ? Des grandes agglomérations bien ordonnées comme celles de Toulouse, de Bordeaux, de Nantes, de Strasbourg, de Nancy et autres ? Du grand conglomérat urbain de Lille, Roubaix, Tourcoing ? Des villes moyennes dynamiques ou en grande difficulté mais dont le rôle de ville centre est important pour l'aménagement de notre territoire ? Des petites villes qui sont le support du monde rural, et constituent les points de rencontre indispensables pour lutter contre la désertification de régions entières ? Ou encore voulez-vous parler des banlieues de province, de ces 250 villes de plus de 10000 habitants qui abritent un dixième de la population française ?

Chacun de ces cas mériterait à lui seul un débat de fond pour en faire l'analyse et pour chercher les meilleures solutions.

Ma crainte est en fait que nombre de nos collègues limitent le problème de la ville à celui de la sécurité dans les banlieues difficiles, voire aux problèmes que posent certains habitants, notamment d'origine étrangère, et fassent de la seule immigration la cause de toutes nos difficultés : la drogue, la délinquance, l'habitat, l'insalubre, la sous-formation, l'insécurité.

D'autres, n'osant pas aller jusque là, se contenteront de dire que la civilisation urbaine engendre à elle seule tout le mal. Ils n'hésiteront pas à ajouter qu'il nous faut revenir à la civilisation rurale, une pseudo-civilisation rurale idéalisée. Au cours du dernier débat électoral nous avons malheureusement entendu de telles absurdités. Personnellement, je ne suis pas sûr que l'on soit plus heureux au Puy-du-Fou qu'à Rezé !... (*Sourires.*)

Madame le ministre d'Etat, vous n'allez pas engager une politique de la ville en partant de rien. Depuis de nombreuses années, un certain nombre d'entre nous, sur tous les bancs de cette assemblée, faisant fi de leur appartenance politique, ont su se retrouver dans des associations d'élus pour essayer de mettre en commun leur savoir-faire. Cela a souvent réussi, et a obligé les gouvernements qui se sont succédé depuis plus de quinze ans à regarder avec plus d'acuité les problèmes posés.

Je me limiterai aux villes qui rencontrent le plus de difficultés, en souhaitant que ce débat soit abordé sans a priori. La gravité du sujet mérite en effet qu'il soit un enjeu majeur par tous les élus nationaux ou locaux et l'initiative de toutes les générosités, à commencer par celle de l'Etat.

Nous cherchions une grande idée pour la France. En voilà une, et de taille : faire la ville.

Les difficultés recentrées ont plusieurs origines historiques. D'abord, la construction nécessaire de logements dans les années 1950-1970. Or, dénombre 86 p. 100 de logements construits avant 1974. Parfois réussies mais souvent faites hâtivement, ces constructions ont été marquées par la loi du profit immédiat : leurs concepteurs eux-mêmes estimaient que leur durée de vie serait courte et ne dépasserait pas la durée de leur amortissement.

Hélas, il en va tout autrement : les grands ensembles construits à cette époque sont toujours là. Certains se sont fortement dégradés ; d'autres, les plus nombreux, contrairement à ce que l'on croit, ont été habilement réhabilités, voire rénovés. Mais la conception urbanistique qui a présidé à leur construction a pour défaut majeur la spéculation à outrance, accentuée par le mode de financement et d'attribution des logements sociaux.

D'une mauvaise assimilation des conceptions de Le Corbusier est résulté un découpage en zones d'habitat, d'activités, de loisirs, de formation, avec les campus universitaires, en zones commerciales, alors que la ville, depuis que les hommes l'ont imaginée, est un point de rencontre des activités humaines, un lieu de solidarité entre les citoyens. Il est normal qu'un mélange harmonieux de ces activités se fasse dans un tissu urbain de qualité.

Ajoutons à ces difficultés un phénomène d'origine non pas sociale ou philosophique, mais bien économique : une concentration abusive de population, avec tous les problèmes qu'elle engendre.

Permettez-moi, madame le ministre d'Etat, de vous rappeler que, avec les taulards, les habitants des HLM sont, dans notre pays, les seuls à être assignés à résidence. Rares sont en effet les organismes constructeurs de logements sociaux capables de proposer plusieurs sites à une famille candidate à un logement. Le droit de choisir sa ville, son

quartier, sa rue est un luxe que peu de familles à revenus modestes peuvent s'offrir.

M. Francis Delattre. Douze ans de socialisme !

M. Jacques Floch. Et puis certains ont pensé qu'il était plus facile de contrôler des communautés - surtout celles arrivant de lointains pays - en les concentrant sur un même lieu. Ils y ont souvent été aidés par ces citoyens eux-mêmes qui pensaient trouver dans cette concentration une possible solidarité avec des familles ayant la même origine. Les Français qui habitent New York ne font pas autrement.

A ce problème de concentration s'ajoutent les graves difficultés économiques dont les victimes toutes désignées sont d'abord ces populations. Le taux de chômage dans les quartiers en difficulté est nettement plus important que le taux moyen national puisqu'il atteint près de 20 p. 100. Il faut savoir que les 543 quartiers en difficulté abritent 250 000 demandeurs d'emploi sur les 3 millions recensés dans notre pays. D'expérience, on peut dire que si le taux de chômage dépasse 25 p. 100 chez les chefs de famille et 40 p. 100 chez les moins de vingt-cinq ans, le quartier est en grande difficulté. L'ensemble des mécanismes d'exclusion s'en trouvent renforcés.

Pour bien faire comprendre ce que signifie ce chiffre de 543 quartiers, je veux tout de suite préciser la réalité qu'il recouvre. On a recensé en France quelque 6 000 quartiers dans les agglomérations urbaines. Sur les 543 qui posent des problèmes, une centaine ont de graves difficultés. Et sur cette centaine, trente sont en situation de grave désespérance.

Cela veut dire tout de même que 5 500 quartiers ne vont pas si mal. Que leurs habitants avec leurs associations, que les élus locaux responsables des villes où ils sont implantés ont su faire preuve d'imagination et ont ainsi été capables, avec les mêmes bases de départ, de traiter au mieux les problèmes qui étaient posés. Ils ont su donner l'espérance. Ils ont su trouver, comme cela est normal, les règles de solidarité et d'égalité pour que la ville, leur ville, soit ce lieu de liberté et de développement harmonieux que certains utopistes décrivent.

Mais, pour en arriver là, il faut aussi que l'Etat soit présent, car c'est lui le garant de la cohésion nationale. Il est également prestataire de services, au même titre que l'administration communale, mais l'éducation, le logement, la justice, la police sont essentiellement de son domaine et de sa responsabilité.

Enfin, dans le cadre d'une politique de la ville, l'Etat a un troisième rôle à jouer en tant que partenaire des autres acteurs. On ne peut pas demander aux collectivités locales d'être de plus en plus impliquées, on ne peut pas demander non plus aux élus locaux de supporter toute la charge, toute la responsabilité dans ce qui est un vrai débat de civilisation, comme l'a si bien dit l'ancien président de la FNSEA, M. Lacombe. Il est d'ailleurs intéressant de constater que c'est un paysan qui a su dire que le problème urbain était de cette nature, rejoignant en cela un sociologue de grande stature, Edgard Morin.

Qu'avons-nous aujourd'hui à notre disposition ? A quelle histoire pouvons-nous faire référence ?

A la fin des années 70, on constate que, dans certains quartiers urbains, des déséquilibres se font jour. On en recherche les causes, et les conclusions des analystes sont déjà celles qui s'imposent encore aujourd'hui, notamment un tissu urbain particulièrement déchiré. Souvent éloignés du centre ville, ces quartiers sont coupés par de grandes infrastructures routières ou ferroviaires. Savez-vous que 45 p. 100 d'entre eux sont en bordure d'autoroute, que sept sur dix sont proches d'une ligne de chemin de fer alors que

quatre seulement ont une gare à proximité ? Et pour couvrir le tout, 45 p. 100 des quartiers prioritaires sont survolés par des lignes à haute tension. En 1934, Blaise Cendrars avait déjà décrit des quartiers populaires du même genre.

Au début des années 80, une politique volontariste en faveur des quartiers où vivent les populations les plus défavorisées est engagée. En fait, vous l'avez rappelé, madame le ministre d'Etat, cette politique faisait suite à un programme prioritaire du VII^e plan visant déjà à la réhabilitation des cités HLM, à l'amélioration de la qualité du bâti, au confort des logements et au développement de la vie de quartier avec les opérations « habitat et vie sociale ». Il fallait agir sur les causes de la dégradation, essayer d'impliquer les habitants en en faisant les acteurs du changement, ce qui est long et difficile, comme l'a souligné M. de Robien, et ce qui n'a pas toujours été, loin de là, une réussite. Enfin, il fallait donner aux collectivités locales de plus grandes responsabilités, et les lois de décentralisation ont engagé le processus. Car tout cela est nécessaire pour des innovations décisives afin d'engendrer une dynamique de lutte contre l'exclusion urbaine.

Le rôle de l'Etat dans le domaine a été et reste essentiel :

Un ministère de la ville qui ne peut pas et ne doit pas être un gadget ;

Un vrai conseil national des villes avec un vrai rôle et un vrai pouvoir ;

Un outil institutionnel jouant un vrai rôle interministériel : la délégation interministérielle à la ville ;

Des fonctionnaires d'Etat motivés, formés, si possible mieux rémunérés pour leurs actions les plus difficiles ;

La mobilisation de tous les acteurs de la ville avec des contrats de partenariat. Soulignons à ce sujet que la préparation puis le lancement rapide des contrats de ville est une absolue nécessité, sinon nous allons assister à une rupture des actions engagées.

Enfin, madame le ministre d'Etat, vous avez à votre disposition un cadre législatif favorisant la nouvelle solidarité territoriale. Même si vos amis de la majorité d'aujourd'hui n'ont voté aucune des quatre lois qui le constituent, je souhaite très vivement que vous repreniez à ce sujet la formule utilisée par M. le ministre de la culture, Jacques Toubon : « Faire sans défaire » et j'ajouterai, si cela est possible, plutôt améliorer.

Quatre lois qui doivent vous permettre de concrétiser cette bonne volonté affichée :

La loi sur la dotation sociale urbaine pour réduire l'inégalité de ressources entre les communes ;

La loi sur le droit au logement pour conventionner l'accès au logement des plus démunis ;

La loi d'orientation sur la ville pour mettre l'urbanisme au service de l'insertion urbaine et sociale, qui doit et qui peut mettre un terme à la loi du marché et à ses excès sur l'utilisation du sol ;

La loi sur l'administration territoriale de la République pour favoriser l'intégration intercommunale et la déconcentration des services de l'Etat.

Ces innovations décisives ont déjà des effets indéniablement positifs, ne serait-ce qu'en termes de crédits puisque, vous l'avez rappelé, l'Etat, tous ministères confondus, consacre aujourd'hui à la politique de la ville 7 milliards de francs.

Mais des tensions persistantes, qui sont de vrais défis à long terme pour la ville, marquent les limites de cette politique. Parce qu'il y a des lourdeurs, des confusions, des impuissances réglementaires et de réelles insuffisances en matière d'instruction, de formation, de mobilisation des entreprises. Parce que, dans les quartiers en désespérance, les

populations sont captives et que certains n'ont pas compris qu'un des éléments forts de la mobilité géographique et sociale était l'instauration massive de transports collectifs pour permettre la qualité de vie et l'insertion urbaine. Parce que, je tiens à le mentionner, la reconnaissance économique des différents quartiers participant à la construction de l'agglomération est insuffisante.

Ces tensions persistantes ont abouti, dans ces quartiers, au désarroi d'un certain nombre de jeunes, à l'affaiblissement des repères familiaux et, évidemment, à l'absence de perspectives d'insertion, phénomènes qui conduisent tout droit à l'usage de la drogue et à la délinquance. Et, ce qui est aussi grave, à la banalisation de la petite délinquance, parfois la seule référence pour définir le sentiment d'insécurité.

Le bilan que nous pouvons vous présenter ne saurait être clos, et ce n'est pas moi, maire d'une ville de banlieue, qui dirai le contraire. Mais il est riche, suffisamment riche pour que la France soit en mesure de régler à terme cette grave question. Et la longue liste des actions conduites par vos prédécesseurs, y compris le projet de sous-préfets à la ville, toutes actions que vous avez décrites, madame le ministre d'Etat, m'a donné un sentiment de fierté.

Il me semble aujourd'hui nécessaire de connaître vos intentions. Est-ce continuité, rupture, autre programme et – pourquoi pas ? – je le souhaite vivement, améliorations ?

Allez-vous vous appuyer sur une nouvelle génération de contrats de villes ? Allez-vous reprendre l'idée de leur nécessaire articulation avec les contrats de plan ?

Pour ces quartiers les plus difficiles, je suggère la création d'établissements publics forts. Aucune procédure nouvelle n'est nécessaire : il suffit d'utiliser celle qui existe pour les villes nouvelles. Tous les acteurs de la ville s'y retrouvent.

Comment allez-vous concilier les objectifs de rentabilité assignés aux transports, à la poste, à l'école, et la nécessaire volonté politique de maintenir les services publics dans les quartiers ? Les dispositifs concernant la formation et l'insertion des jeunes seront-ils maintenus, notamment en matière sportive et socioculturelle ?

Le vaste programme de prévention de la délinquance, associé à l'absolue nécessité du respect des lois allant jusqu'à la répression nécessaire, fait-il partie de vos priorités ?

Par ailleurs, je le répète, il faut que les emplois publics de ces quartiers difficiles n'apparaissent pas comme des postes pour fonctionnaires débutants ou disgraciés, mais soient attribués à des gens expérimentés, formés pour de telles missions.

M. Francis Delattre. Pourquoi ne l'avez-vous pas fait ?

M. Jacques Floch. Dans cet esprit, allez-vous donner une pleine efficacité à la circulaire du 9 décembre 1992 accordant des avantages spécifiques à ceux qui choisiront ces emplois ?

Enfin, madame le ministre d'Etat, je me suis interrogé sur le rapprochement du ministère de la ville avec celui des affaires sociales et de la santé. Au-delà de votre indiscutable personnalité, est-ce que cela veut dire que la ville est malade et ne relève que d'un traitement social ? (*Exclamations sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République.*)

M. Eric Reoult. L'expression est malheureuse !

M. Philippe Legras. Et bien triste !

M. Jacques Floch. Vous nous avez expliqué que ce regroupement vous permettait d'avoir à votre disposition un certain nombre de services – dont la plupart ont été mis en place par vos prédécesseurs – et je m'en félicite. Naturellement, le ministère de la ville que vous avez en charge est un ministère transversal et il faudrait que ce soit aujourd'hui votre principal département.

Madame le ministre d'Etat, nombreux sont ceux qui ont travaillé sur la ville : M. Dubedout, Mme Françoise de Veyrinas, MM. Geindre, Bonnemaison, Diligent, pour ne parler que des élus. La liste serait longue si l'on citait tous les acteurs de la ville, architectes, urbanistes, travailleurs sociaux, responsables associatifs, sans oublier les habitants eux-mêmes.

Ils sont nombreux sur ces bancs, toutes tendances politiques confondues, ceux qui croient fermement que la ville mérite qu'on lui donne le meilleur de notre temps pour qu'elle cesse d'être un lieu d'affrontements et redevienne un lieu d'exigences, d'équilibres et de cohérence en matière de vie économique, de démocratie et d'intégration, pour que l'expression de la solidarité s'affirme comme l'élément fort de l'équité sociale de notre nation. (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.*)

M. le président. La parole est à M. Jean-Claude Gayssot.

M. Jean-Claude Gayssot. Monsieur le président, mesdames et messieurs les ministres, mes chers collègues, ce débat est important et il faut qu'il soit utile. A quoi servirait d'établir un bon diagnostic si les mesures ne suivaient pas ou si les décisions prises dans tous les domaines ayant des conséquences directes sur la vie dans les cités et les quartiers aggravaient les choses ?

« Il n'y a pas de solutions miraculeuses. Seule une politique d'ensemble pourra avoir des conséquences heureuses sur la vie des habitants des villes et de leur périphérie », écrivait récemment M. le Premier ministre. C'est une évidence. Cela me permet de dire quelques mots sur les causes qui engendrent mal-vie, difficultés, tensions, isolement et insécurité.

Tous les gouvernements précédents ont une part de responsabilité considérable. Ils ont épousé ou encouragé les choix du capital, fondés sur la recherche exclusive du profit pour le profit, de la spéculation facile, au détriment de l'emploi, du progrès social, de la démocratie. Les inégalités, les exclusions, la misère se sont développées. Des solidarités ont été rompues.

En disant cela, je n'ai pas seulement en vue ces dix dernières années, mais aussi ce qui s'est fait avant 1981. Fermer les yeux sur les effets des lois Barre et Méhaignerie dans le domaine du logement social ; fermer les yeux sur la généralisation de la précarité pour renforcer l'exploitation des jeunes et des salariés ; taire les abandons nationaux dans l'industrie, l'agriculture et les services, qui ont déstabilisé des villes et des régions entières, cassé des solidarités, sacrifié la jeunesse ; ne pas voir les conséquences des politiques d'immigration intense - on sait que le Premier ministre y est pour quelque chose - organisées par le patronat et les gouvernements dans les années 70 ; ignorer les politiques ségrégatives menées par certaines villes qui refusent d'accueillir les familles pauvres d'origine française ou étrangère, renforçant ainsi l'existence de véritables ghettos ; ne pas mesurer les effets du désengagement de l'Etat, des transferts de charges, sur les collectivités, ni ceux des thèmes idéologiques sur les « gagnants », qui culpabilisent les jeunes et les familles en difficulté, oui, fermer les yeux sur tout cela, c'est se préparer à de nouvelles désillusions, à de nouvelles dégradations.

Or, le pire est devant nous, si des dispositions radicalement nouvelles ne sont pas prises.

Nous ne disons pas qu'il ne s'est rien fait. Des élus - je citerai en particulier les élus communistes - ont déployé et déploient de multiples initiatives en étroite collaboration avec les acteurs sociaux, les animateurs, les organismes concernés, la vie associative, dont on ne dira jamais assez le rôle éminemment positif qu'ils jouent.

Dans le même esprit, je ne crois pas qu'il faille décrire tout en gris, de manière uniforme ou unilatérale. Heureusement !

Mais écoutons l'exigence qui monte de la part de ceux qui ont pour souci premier d'améliorer les choses. Tous réclament de s'attaquer aux causes profondes. Tous réclament une cohérence, des moyens, un travail sérieux et durable.

Bref, pour s'attaquer aux problèmes, il faut un changement de politique, il faut changer la société et il faut aussi des moyens. Ces moyens existent si l'on décide de prendre l'argent où il est, c'est-à-dire de prendre sur les profits et la spéculation.

Peut-on espérer que vous vous orientiez dans ce sens ? Ce serait nourrir beaucoup d'illusions et, pour tout dire, vous faire injure ! Le programme de la majorité qui vous soutient, vos déclarations et les sacrifices que vous demandez n'annoncent rien de fondamentalement nouveau, sauf une accentuation de tout ce qui a nourri les difficultés.

Nous n'aurons donc cessé de contribuer au rassemblement le plus large afin d'aider les gens à se défendre et à faire avancer d'autres choix.

Pour ce qui concerne l'emploi, question numéro un si l'on veut s'attaquer à la crise urbaine, nous proposons d'appliquer rigoureusement la loi contre les licenciements sans reclassement préalable et la loi visant à contrôler l'affectation des fonds publics destinés à l'emploi et à la formation. Il faut également transformer les emplois précaires tels les CES en emplois stables et embaucher pour humaniser les services. J'ajoute qu'il est nécessaire de stopper toutes les procédures de délocalisation, qui ne peuvent qu'aggraver les choses dans nos cités.

Dans le domaine du logement, chacun reconnaît que l'offre de logements sociaux à des prix accessibles pour les familles de salariés, les familles pauvres, les jeunes, est insuffisante. Etes-vous prêts, madame le ministre d'Etat et messieurs les ministres, à accepter les principes suivants ?

Les villes, toutes les villes, doivent avoir l'obligation de construire un parc suffisant de logements sociaux accessibles. L'Etat et les spéculateurs immobiliers ne doivent pas, par le biais des taxes, de la TVA, des taux d'intérêt, pouvoir profiter des réalisations et réhabilitations nécessaires au détriment des locataires, des offices et des collectivités.

Cela impliquerait de donner aux communes et aux organismes HLM les moyens de leur action en matière de logement social : baisse des taux des prêts à la construction pour réduire les loyers et les remboursements des accédants ; remboursement de la TVA pour les organismes HLM ; augmentation à 1 p. 100 de la cotisation patronale ; maîtrise des attributions de logements ; accroissement de la part du budget national pour la construction neuve et la réhabilitation.

Enfin, je pense qu'il faut strictement réserver les expulsions, les saisies et les coupures d'électricité aux personnes de mauvaise foi. Vous parlez, madame le ministre d'Etat, de ces jeunes gens qui regardent la télévision toute la journée, et c'est un vrai problème. Mais il y a des jeunes qui ne peuvent même pas regarder la télévision parce qu'on a coupé le courant ! Saisies, expulsions, coupures d'électricité doivent être interdites pour les locataires de bonne foi, victimes du chômage, de la maladie ou de la séparation.

Pour ce qui est de l'école et de la formation, un effort exceptionnel doit être accompli dès la maternelle dans toutes les villes et départements particulièrement concernés par les difficultés : échec scolaire, sous-formation, violence. Cela nécessite des moyens humains et matériels supplémentaires. Et cela impose tout de suite d'annuler toutes les fermetures de classes prévues et de lancer des plans d'urgence.

Enfin, le bénévolat de certaines associations pour l'aide aux enfants en difficulté devrait être encouragé, notamment en aidant les communes à prendre des mesures spécifiques.

La sécurité est une question particulièrement sensible. Le sentiment d'une dégradation et d'une impuissance face aux problèmes d'insécurité, de délinquance, de drogue est réel. Il faut parler le langage de la franchise et de la responsabilité. La solution ne réside ni dans le laxisme, qui nourrit l'insécurité, le racisme et la démagogie d'extrême droite, et finalement la répression, ni dans le tout-répressif qui, ignorant les causes, ne peut que renforcer la violence, les tensions et les atteintes aux droits de l'homme.

Des lois existent, il faut appliquer le droit. Responsabiliser les parents, les jeunes, les associations, les acteurs sociaux n'a de sens que si tout est fait pour les associer aux choix.

Dans le même temps, il faut développer les moyens de lutte contre la drogue par la prévention, les soins, la répression contre les trafics et les gros bonnets qui les organisent. Cela suppose également de dégager des crédits pour un ilotage effectif dans les cités et les quartiers. C'est une véritable dissuasion démocratique qu'il faut instaurer face à la violence.

Cela m'amène aux efforts à faire pour humaniser la vie dans les villes et les cités afin de lutter contre l'isolement, l'angoisse et l'exclusion. L'humanisation passe notamment par un rôle accru des collectivités locales, une reconnaissance de leur rôle spécifique dans les loisirs et les domaines sociaux, sportifs et culturels ainsi que dans celui des associations et de l'école.

Mais cela nécessite aussi que la vie urbaine elle-même soit sociabilisée. C'est vrai en ce qui concerne les transports, les équipements et services publics, les commerces de proximité, l'urbanisation, le gardiennage, les rapprochements du logement et du lieu de travail.

Concernant les services publics, M. le Premier ministre a annoncé le gel des réductions d'emplois et des fermetures de services publics en zone rurale. Je vous demande de procéder de la même manière dans nos villes et nos banlieues afin qu'aucun emploi, aucun service ne disparaisse mais que, au contraire, leur implantation soit prévue là où ils font cruellement défaut.

Quant au RMI, il devrait être revalorisé, accordé dès dix-huit ans pour les jeunes sans emploi et conçu non comme une fin en soi mais comme une aide réelle à l'insertion ou à la réinsertion dans l'activité.

Je suis convaincu que la solution aux problèmes dont nous discutons aujourd'hui passe, elle aussi, par le rassemblement le plus large de toutes les volontés et de toutes les énergies, par un progrès de la démocratie et de la citoyenneté pour imposer des choix nouveaux, humains, en opposition au règne de l'argent-roi. *(Applaudissements sur les bancs du groupe communiste.)*

M. le président. La parole est à M. Eric Raoult.

M. Eric Raoult. Madame le ministre d'Etat, mesdames, messieurs les ministres, le débat qui s'ouvre aujourd'hui sur la politique de la ville n'est pas le premier, reconnaissons-le. Déjà, le 18 décembre 1990, Michel Rocard en avait organisé un dans cet hémicycle. Cette constatation, madame le ministre d'Etat, n'est certes pas critique venant d'un député de votre majorité, elle constitue un simple rappel parlementaire. En tout état de cause, ce n'est pas une impression de déjà vu qui prévaut en ce début de discussion.

Des flambées de violence, comme celles de l'automne 1990, n'ont pas été cette fois-ci un prélude à l'intérêt des pouvoirs publics. Ce débat n'est pas la justification médiatique d'un discours présidentiel déclamé mais l'affirmation d'une priorité sociale ; un débat au calme, à froid, une vraie volonté d'écouter. Ce ne sera pas un monologue sur un grand chantier mais un échange dont nous sommes nombreux à nous féliciter.

En rappelant ces faits, force d'une nouvelle politique de la ville, le groupe RPR ne souhaite pas présenter un catalogue d'idées ou de mesures inédites mais des orientations et des propositions concrètes pour ramener la vie et la sécurité dans nos villes et nos banlieues. Priorité à l'action donc, et levée de tous les tabous sur les dossiers majeurs de l'école, de l'insécurité, de la toxicomanie, que mes collègues Ernest Chénier, Michel Ghysel et Alain Peyrefitte présenteront en exergue de l'ensemble de nos témoignages.

Madame le ministre d'Etat, vingt-cinq députés du RPR, élus à Poissy, à Mantes-la-Jolie, à Argenteuil, à Villeurbanne, ou dans les quartiers Nord de Marseille, répondront à votre demande de témoignage, à cet audit parlementaire que vous nous proposez. Ces parlementaires de la nouvelle majorité sont maintenant les interlocuteurs locaux. Très largement majoritaires, ils seront demain des acteurs nationaux – mais aussi locaux – de la politique de la ville.

Oui, mesdames et messieurs les ministres, en permettant, comme l'a titré un grand journal du matin, que les députés consacrent le premier débat de la nouvelle assemblée à la politique de la ville, vous donnez une priorité à ce dossier mal résolu durant dix ans.

Vous souhaitez répondre à un défi majeur : la réussite de l'homme dans la ville. Ville et banlieue(s) : « au singulier réussi ou au pluriel d'échec, le diagnostic des difficultés et des exclusions a été fait depuis longtemps et à de multiples reprises. Nous ne découvrons pas la ségrégation urbaine, et son cortège d'exclusions. Nous la gérons sur le terrain depuis bien des années. Ces quartiers, appelés hier encore « populaires », nous sommes ici nombreux à en avoir vécu la dégradation, camouflée par des sigles et des abréviations dignes d'une perfusion sociale, où ce qui comptait était moins de guérir que de faire tomber la fièvre.

Un de vos prédécesseurs, madame le ministre d'Etat, en poste seulement quelques semaines – c'était l'habitude – n'avait-il pas laissé échapper : « Je souhaite apaiser les banlieues » ? Oui, il souhaitait apaiser les banlieues mais la ville et les banlieues n'ont pas été guéries par les mots et les discours. Les gouvernants d'alors, avec pourtant la durée pour eux, avaient oublié que plutôt que de parler de la ville il fallait s'y parler. Avant d'y rénover le bâti, il fallait valoriser les hommes et les femmes qui y vivent.

La politique de la ville a souffert d'un déficit humain, d'une incapacité à écouter, à évaluer, à se remettre en question, à reconnaître les impasses et, plus grave, à innover, vous l'avez vous-même rappelé, madame le ministre d'Etat. Mobilisant trop peu de moyens – ceux-ci souvent octroyés après des drames –, peu soucieuse de suivi et d'efficacité, en partie paralysée par l'idéologie de maîtres à penser qu'il convenait de suivre et de rappeler durant deux septennats, la politique de la ville de vos prédécesseurs, pourtant indispensable pour la cohésion sociale de notre pays...

M. Jean-Pierre Brard. La cohésion, c'est très important, madame le ministre d'Etat !

M. Eric Raoult. ... n'a pas été à la hauteur des enjeux : la montée et l'accumulation de l'exclusion, la dérive de plus en plus inquiétante de certaines banlieues.

M. Arthur Dehains. Très bien !

M. Eric Raoult. Il ne s'agit, chers collègues, ni d'un réquisitoire définitif, ni d'une critique absolue, mais d'un constat de carence, d'un sujet mal traité, car peut-être mal compris, mal apprécié. Voulant penser en spécialistes, madame le ministre d'Etat, vos prédécesseurs ont oublié d'agir en praticiens.

Certes, ils ont agi, mais souvent sans résultat probant. Ils se sont interrogés trop longtemps sur la résolution d'un théorème où l'urbain et sa rénovation, le social et son champ

d'exclusion, l'économique et son parcours de réinsertion constituaient les paramètres d'une politique nécessaire mais insuffisante.

M. Arthur Dehaine. Eh oui !

M. Eric Raoult. Aujourd'hui, il ne s'agit pas de déchirer les pages anciennes, mais d'écrire un nouveau chapitre en tenant compte des acquis et des expériences. Ce nouveau chapitre que nous souhaitons rédiger à vos côtés, mesdames, messieurs les ministres, sera une nouvelle expérience, empreinte de modestie et de bon sens, issue de nos observations - et des vôtres - ainsi que de toutes nos propositions.

C'est dans cet esprit que le groupe RPR a souhaité répondre à cette invitation au débat. Plutôt que d'affirmer, nous avons préféré témoigner et proposer. Chaque député RPR ou UDF que vous entendrez sera porteur d'une préoccupation principale de vie quotidienne et d'une espérance des quartiers de sa circonscription. Ces députés ne vous proposeront pas de calmer ou d'apaiser, mais de changer et d'améliorer, de rétablir le village dans les quartiers qui nous occupent et peut-être aussi dans les cœurs et les esprits. Tous ces collègues ne parleront que de nouvelles priorités plus présentes et plus concrètes : ils vous demandent de les mettre en œuvre rapidement, fermement et intelligemment.

M. Jean-Pierre Brard. Ce ton patelin ne saurait nous tromper !

M. Eric Raoult. Ces priorités ne relèvent pas d'élus de tribune. Elles sont les priorités d'hommes et de femmes de terrain qui vont exprimer en direct la remontée des doléances du quotidien, de Montveuil, par exemple, monsieur Brard !

Et ces priorités ont pour nom : autorité, activité et identité.

Autorité tout d'abord, car les zones de non-droit, évoquées par M. le Premier ministre, n'ont que trop duré. L'impunité apparente est souvent le premier signe de l'abandon. La ville hier libérée, est souvent devenue crainte dans la conjonction de l'insécurité réelle et chiffrée et souvent du sentiment plus dévastateur de l'insécurité. L'Etat doit organiser son retour dans les cités. La ville, comme la nature, a horreur du vide.

Quand le policier s'en va, c'est le caïd ou le dealer qui fait sa loi. Quand le travail disparaît, c'est l'argent de la drogue qui s'impose.

Plusieurs députés du groupe du Rassemblement pour la République. Très bien !

M. Eric Raoult. Mais l'autorité, madame le ministre d'Etat, c'est aussi la remise en ordre d'une politique urbaine qui doit accepter de se réformer pour être plus efficace. Elle est actuellement mise en œuvre par plusieurs délégations interministérielles, vingt-huit directions de ministères, quatre établissements publics engendrant autant de lignes budgétaires et de procédures, soixante catégories de contrats avec les collectivités locales, il est temps, comme vous l'avez dit, de mettre de l'ordre dans ce foisonnement pour que la politique suivie soit, comme on dit, « lisible ».

Il faut regrouper les compétences administratives et les chapitres budgétaires. Il est indispensable de constituer une véritable filière de professionnels du développement social dans les villes et les quartiers.

Enfin, il est urgent de déconcentrer au niveau régional et local l'essentiel des moyens et des crédits. Condition de la réussite d'une vraie politique de la ville, l'autorité doit émaner du couple formé par le maire et l'Etat.

M. André Santini. Très bien !

M. Eric Raoult. Il convient de le réaffirmer. Les vrais patrons de la politique urbaine, ce sont eux, le maire et

l'Etat. (*Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.*)

M. Jean-Claude Gaysot. Avec quels sous ?

M. Eric Raoult. Retour de l'Etat et du maire dans leur autorité mais aussi priorité donnée à l'activité.

M. Jean-Pierre Brard. Avec quels moyens ?

M. Eric Raoult. Soyons clairs : le chômage est le premier des acteurs de dégradation dans les villes et les banlieues. Quartier en crise égale quartier chômage. Au moins un point sur lequel nous serons d'accord, monsieur Brard !

C'est sur ce retour essentiel de la vie et du travail dans les banlieues que doivent porter tous nos efforts d'imagination et d'innovation sociale. M. le ministre Alain Madelin en avait dressé un inventaire original dont il conviendrait de s'inspirer ; nous l'avions rappelé lors du débat de 1990, avec mon ancien collègue Michel Giraud.

Il faut soutenir, madame le ministre d'Etat, et je centrerai mon propos sur ce point, toutes les innovations en matière de développement de l'emploi et de l'entreprise dans ces quartiers en difficulté. Il faut obtenir, en allant plus loin que la loi d'orientation sur la ville, l'exonération de la taxe professionnelle et des impôts fonciers pendant une période de dix ans pour les entreprises qui acceptent de s'installer dans les quartiers défavorisés.

M. François Asensi. Quelles ressources restera-t-il aux villes ?

M. Eric Raoult. On pourrait concevoir ici une véritable compensation de solidarité par le biais d'un fonds librement organisé par toutes les collectivités territoriales concernées.

M. Jean-Pierre Brard. M. Sarkozy va sûrement obtenir cela ! (*Sourires sur les bancs du groupe communiste.*)

M. Eric Raoult. Il faut obtenir la dispense pour les entreprises en question de toutes procédures d'agrément, de redevances ou de taxes sur les bureaux.

Il faut instaurer un guichet unique pour toutes les formalités administratives de manière à simplifier la tâche des entreprises prêtes à s'installer dans les zones de développement économique de ces quartiers.

Il faut créer des établissements publics administratifs chargés d'offrir des prestations de service comme l'assistance juridique et comptable, le secrétariat, le télex, le fax, le standard - et c'est ce que nous faisons déjà pour de nombreuses pépinières d'entreprises, dans bien des collectivités.

Il faut enfin instaurer une prime à l'aménagement de la ville qui, dans les quartiers défavorisés, serait distribuée pour chaque création nouvelle d'emploi.

Il conviendrait d'y ajouter, et plusieurs de mes collègues l'ont rappelé, le développement des locaux artisanaux dans les galeries marchandes désaffectées.

Quant aux expériences d'entreprises intermédiaires, il sera nécessaire, madame le ministre, de les développer rapidement car elles sont encore trop absentes de nombreux quartiers.

Autorité, activité mais aussi identité. Nos quartiers, hier sensibles, devenus difficiles puis aujourd'hui problématiques, connaissent, dans un très grand nombre de cas, une dégradation sociale par juxtaposition du quart monde de l'exclusion et du tiers monde, issu de l'immigration souvent clandestin qui se révèle par la suroccupation des logements.

Sans polémique, madame le ministre d'Etat, pour répondre à votre attente, car il s'agit d'hommes, de femmes et d'enfants, mais aussi sans laxisme et sans racisme. Dans le défi majeur du monde d'aujourd'hui qu'est l'immigration, l'intégration doit d'abord passer par nos villes, avec la néces-

sité d'y faire reconnaître le droit à la ressemblance et à la coexistence, plus que le droit à la différence auquel vos prédécesseurs étaient tellement attachés. Cette priorité à l'identité devra s'inspirer sans passion, sans excès, mais aussi sans complexe, des états généraux de l'opposition à Villepinet et de la conclusion de ses travaux. Je sais que cette orientation inspire l'action du Gouvernement.

La ville est une loupe grossissante. Elle peut aussi devenir un miroir réfléchissant des craintes et des espoirs. Les espoirs sont immenses dans ces quartiers car la jeunesse y est pleine d'une énergie non canalisée et bien souvent dévoyée. L'effort pour détruire peut aussi permettre de créer, d'aider ou de promouvoir. Dans ces cités, ce sont des destins en friche que l'on rencontre. Un coup de pouce, une main tendue, et c'est un poing levé que l'on évite !

Dans cette France déchirée qui vous est léguée, madame le ministre d'Etat, la réhabilitation peut seule éviter la dérive et la relégation. Réhabilitation urbaine, certes, mais aussi humaine. La solidarité n'est pas seulement nationale. Elle peut aussi s'appeler parrainage et tutorat individuel. Des grands frères sommeillent parmi nous, chers collègues. Face au désespoir et au repli, parrainer un jeune Youssef, un petit Traoré, ou une petite Yasmina vaut bien toutes les grandes causes humanitaires. Un cartable rempli dans le quartier d'à côté et donné chez nous est aussi généreux qu'un sac de riz porté chez les autres devant les caméras. (*Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et sur quelques bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.*)

Quand le tiers monde et le quart monde sont dans nos murs, pourquoi ne redonnerait-on pas le goût d'être français à ceux qui le deviennent par hasard ? La ville va mal, d'abord dans les têtes et dans les cœurs. Rassurer et partager pourront sauver la destinée originale de l'exception française. Plus que de la poudre aux yeux, une vraie politique de la ville réclame du plâtre, du ciment et du cœur à l'ouvrage.

Vous l'avez rappelé, la France est solide et solidaire. Elle peut ramener la paix dans ses cités. Cela dépend de nous et d'abord de notre volonté, de celle d'une nation qui refuse de tels déséquilibres et misères, où le mot exclusion a trop longtemps camouflé une impuissance gouvernementale.

Ce sera le grand défi de la reconquête de notre espace national, d'une France unie, à une seule vitesse, qui restera un creuset unique et original, la nation française. La nation est seule capable par un vrai pacte républicain de recréer la ville dans les banlieues, comme le disait Jacques Chirac.

Récemment, lors d'une visite à Villeurbanne avec plusieurs de mes collègues, une directrice d'école de Vaux-en-Velin, conseillère municipale socialiste, me déclara, à la fin de notre conversation sur les problèmes de la ville : « Vous savez, monsieur le député de droite, je n'ai pas voté pour vous, mais je vous dis bonne chance, car vous êtes condamné à réussir. » Elle avait raison, madame le ministre d'Etat. Vous êtes condamnée à réussir pour nos villes et nos banlieues. Et nous allons vous aider à réussir ! (*Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.*)

M. le président. La parole est à M. André Santini.

M. Jean-Pierre Brard. Normalement, ça devrait être mieux ! (*Sourires.*)

M. André Santini. Madame le ministre d'Etat, mes chers collègues, sommes-nous la première génération à avoir raté la ville ? Car la ville est malade : elle a été pensée de façon parcellaire, avec un urbanisme d'Etat qui a engendré de grands ensembles et ceux-ci ont logé massivement avec un idéal exprimé : « Homogénéiser les modes de vie ».

Synonymes de concentration de populations en difficulté, de communautés ethniques peu habituées au mode de vie occidental, enfermées dans un bâti et une gestion inadaptés, les grands ensembles sont aujourd'hui contestés.

Les quartiers difficiles sont gérés comme des espaces résidentiels, c'est-à-dire dans une autarcie organisée, offrant peu de marge d'adaptation aux « nouveaux hommes » culturellement et financièrement moins intégrés à la société.

Les gens ont changé et pourtant les modalités de gestion centralisée de la ville et du quartier demeurent sans prendre en compte la dimension humaine, sociale et sociologique. Or « la ville », dit Aristote, ...

M. Jean-Pierre Brard. Ah ! un homme de lettres. Classiques ! (*Sourires.*)

M. André Santini. ... « c'est d'abord les gens qui la composent, c'est là où il y a l'autre et surtout l'autre qui vous reconnaissent ».

En somme, la ville malade c'est celle qui n'intègre pas la présence des autres. La ville n'accueille pas assez, et ne facilite pas le « vivre ensemble ». Elle engendre un déficit de considération chez ceux qui la peuplent.

Cette ville, ces banlieues qui souffrent, présentent des symptômes bien connus : chômage, délinquance, échec scolaire, cadre de vie dégradé. Les remèdes miracles n'existent pas.

La ville doit-elle être simplement une priorité politique nationale durable, faire l'objet d'un traitement global, « parternarial » avec tous les acteurs, et principalement les maires ?

Pour l'instant, l'un des axes majeurs de la politique de la ville doit être le logement.

N'oublions pas que les banlieues à problèmes correspondent soit aux constructions d'après-guerre soit au boom industriel des grandes villes, qui n'avaient pour objectif que de remédier à une pénurie quantitative.

Le problème actuel est essentiellement qualitatif. Le logement doit être connecté à l'urbanisme et au social, car un logement « identifie » son occupant et ne peut être dissocié de l'environnement communal dans lequel il est situé.

Il faut donc passer d'une politique du logement à une politique de l'habitat et d'une politique du logement social à une politique sociale du logement. Tels seront les deux thèmes que j'aborderai.

Du logement à l'habitat, le passage ne pose pas un problème technique, juridique ou financier ; il est avant tout culturel et politique.

La politique du logement est aujourd'hui encore centralisée, étatique et résulte de la superposition de mesures édictées depuis 1950, aboutissant à des contradictions et impasses : concentration de logements sociaux et apparition de ghettos isolés et repliés sur eux-mêmes ; absence de coordination entre les politiques nationales et les politiques urbaines locales ; approche quantitative de logements sociaux et injections budgétaires massives grâce à des taux d'intérêts réels négatifs et à une création monétaire généreuse.

On est passé, dans la plus grande indifférence des pouvoirs publics, d'une priorité donnée à la constitution d'un parc de logements - vingt millions de logements - à une évolution de la sociologie urbaine. En soi le bâti n'est pas facteur de troubles sociaux : c'est l'absence de prise en considération des circonstances humaines et urbaines, en un mot du besoin d'animation, qui suscite l'explosion sociale.

Le passage de la politique du logement à celle de l'habitat suppose la prise en compte des politiques urbaines locales, non plus en fonction des injonctions préfectorales édictées

par les *missi dominici* d'une politique conceptualisée en haut, mais des maires, devenus responsables de fait, mais pas coupables, des malaises urbains. (*Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre et du groupe du Rassemblement pour la République.*)

Aujourd'hui, plusieurs milliers de ministres de la ville œuvrent sans moyens, aux prises avec des institutions disparates, avec des procédures lourdes et complexes : DSQ, LOV... La politique de l'habitat doit devenir une compétence partagée entre l'Etat et les maires, de sorte que ceux-ci maîtrisent davantage la politique des attributions de logements : le taux des droits de réservation de logements sociaux du maire doit passer de 20 p. 100 à 50 p. 100 (*Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre et du groupe du Rassemblement pour la République*) et aller progressivement vers 80 p. 100 en trois ans.

Le droit d'attribution n'est pas une revendication d'un quelconque potentat local, mais la conséquence de la maîtrise urbaine confiée aux élus locaux.

L'existence de quartiers en difficulté provient de la rupture entre l'approche du logement et celle de l'urbanisme. Parler de logement doit engendrer le réflexe urbain – fonctionnement de la cité – et l'appréhension du risque de ségrégation sociale.

La LOV, qui initie la diversité de l'habitat et la mixité des fonctions urbaines, n'est pas attaquant dans ses objectifs. Sont en cause son dérive procédural et le procès d'intention fait aux maires.

Enfin, les communes doivent être associées aux politiques nationales, qu'il s'agisse de l'aide financière, de la programmation physique ou de la coordination des politiques d'insertion sociale.

En somme, madame le ministre d'Etat, le maire doit être la seule unité de commandement locale et l'interlocuteur privilégié de l'Etat. (*Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre et du groupe du Rassemblement pour la République.*)

Comment passer, ensuite, de la politique du logement social à la politique sociale du logement ? Rappelons que la politique du logement social, déconnectée du contexte local, est paradoxale : elle produit une concentration de misère urbaine, alors que des fractures se créent au sein du parc public social, dont on doit se demander s'il peut encore conserver cette appellation.

En effet, le logement social doit permettre à des citoyens à revenus modestes ou en proie à des difficultés financières passagères d'avoir un toit.

Le logement et l'emploi sont, dans notre société, les attributs de la dignité et de la reconnaissance sociale. Or, aujourd'hui, l'accès est quasiment obstrué compte tenu de la baisse régulière du taux de mobilité et de la faiblesse du plafond de ressources.

Il faut exprimer clairement que la politique sociale du logement n'est pas un « effet d'annonce quantitatif » d'un nombre de PLA ou de PAP octroyés, mais le dénombrement des familles effectivement relogées.

Quels principes d'actions devons-nous retenir ?

Il faut d'abord augmenter l'offre de logement social, mais pas seulement dans le neuf. Le parc social ne se situe pas exclusivement à l'intérieur du parc HLM, il n'est pas défini en termes de filière administrative. Il faut admettre qu'à côté des PLA existent des logements sociaux à l'intérieur du parc privé ou dans les copropriétés.

L'augmentation de l'offre doit se faire dans le neuf, mais aussi dans l'ancien : des opérateurs publics ou des SEM doivent pouvoir acquérir des copropriétés dégradées grâce à

du financement adapté, sans condition de travaux. Ces logements sociaux de fait, véritables soupapes de sécurité en période de pénurie, doivent être éligibles aux aides publiques.

M. Jean Tardito. Très juste !

M. André Santini. Il convient ensuite de recentrer socialement le parc HLM par l'organisation d'une sortie par le haut. Aujourd'hui, il n'y a plus de fluidité dans le parc HLM : la situation est figée, des situations acquises perdurent, des files d'attente s'allongent, créant ainsi une véritable tension sociale.

Une baisse d'un point du taux de rotation, c'est 35 000 familles insatisfaites de plus. Cette situation accroît le nombre des ménages exclus du logement social : en Ile-de-France, 47 p. 100 seulement des ménages peuvent prétendre à un logement social, contre 72 p. 100 en 1980. Entre le plancher trop élevé des ressources fixé aujourd'hui pour obtenir un PLA et le plafond, il faut être très sveltes pour se loger (*Sourire.*), en particulier en Ile-de-France ! (*Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.*)

M. Jean-Pierre Brard. Très juste ! Mais la sveltesse à Issy-les-Moulineaux, c'est difficile !

M. André Santini. Il est donc urgent de faire « respirer » le parc public en instituant un taux d'effort, lequel augmenterait avec la hausse des revenus, de manière à orienter en douceur et par le prix, la sortie vers d'autres produits en matière de logement.

On doit également affirmer que le droit au logement est réel, mais pas éternel. Le terme « réel » s'opposerait ici à la conception formelle du droit. Pour qu'il puisse être réel pour tous, le droit au logement ne peut être éternel : en effet, il ne serait pas choquant de passer un contrat de confiance avec un locataire social pour une durée déterminée et, à l'expiration de ce délai, de procéder à un examen particulier de sa situation afin de pouvoir envisager une sortie si ses revenus l'y autorisent.

A l'instar des baux de courte durée prévus pour les entreprises, un locataire pourrait bénéficier d'un bail d'occupation temporaire. Nul n'a vocation à être en situation d'assisté éternel. De même, il n'est pas souhaitable de laisser pérenniser des droits acquis.

Pour organiser cette sortie par le haut et dans le temps, il faut insuffler une véritable politique de l'offre de logements intermédiaires, en s'appuyant notamment sur les personnes physiques qui choisiraient d'investir en vue d'une location et, ce faisant, de se constituer un patrimoine pour assurer une retraite.

Il faut privilégier l'accession sociale dans l'ancien. C'est l'autre façon d'obtenir une meilleure rotation dans les HLM.

L'immobilier d'occasion est, en investissement, moins coûteux et moins risqué. Le PAP d'occasion doit être un produit privilégié par rapport au PAP dans le neuf, lequel a contribué à endetter de nombreux ménages.

Enfin, il convient de gérer les situations de pauvreté en assurant un logement aux plus démunis.

Le parc public ne sait pas gérer ces problèmes. En la matière, un seul principe : mobiliser le parc privé ou public, sans affectation longue, avec une gestion active par des opérateurs spécialisés du mouvement social, tels les PACT-ARIM.

En conclusion, madame le ministre d'Etat, dans le domaine de la politique de la ville et du logement, l'Etat n'est plus en prise directe avec la réalité et n'est plus compétitif. Il a désormais besoin de l'appui des collectivités locales, principalement des communes.

Il n'est plus possible de définir unilatéralement à l'échelon national ce qui est bon ou mauvais pour l'échelon local. Des attributions nouvelles et des moyens supplémentaires doivent être donnés aux maires pour traiter à leur niveau les problèmes de leur commune, avec les partenaires locaux et institutionnels compétents.

Si l'on pousse le raisonnement plus loin, on constate que la politique de l'Etat, dans le domaine qui nous occupe, a conduit à l'échec ou à l'impasse. L'Etat doit donc passer la main aux élus locaux.

Toutes ces mesures, madame le ministre d'Etat, ne sont pas chères ; elles réclament surtout une redéfinition des moyens et des priorités et supposent, de la part de l'Etat, un peu plus de modestie et une remise en cause de ses prérogatives. (*Applaudissements sur les bancs des groupes de l'Union pour la démocratie française et du Centre et du groupe du Rassemblement pour la République.*)

M. le président. La parole est à M. Jacques Mellick.

M. Jacques Mellick. Madame le ministre d'Etat, le débat d'aujourd'hui est la conséquence des politiques d'aménagement des années soixante et soixante-dix, politiques qui se sont voulues hygiéniques alors que la ville est le lieu privilégié des contradictions, voire des affrontements.

L'uniformité, ce n'est pas la ville ! Or qu'est-il proposé dans ces quartiers urbains difficiles sinon le module de la case ? Tous les bâtiments construits pendant ces années ont été conçus sur ce module, de la naissance à la mort, de la maternité au caveau du cimetière en passant par l'école, l'université, le bureau et, bien entendu, le logement.

Comment échapper, madame le ministre d'Etat, à la nécessité absolue de redéfinir une nouvelle conception de la ville ? Refaire la ville, c'est obligatoirement réfléchir puis mettre en œuvre un grand projet urbain suffisamment ambitieux pour entraîner le secteur le plus fragile dans une nouvelle dynamique de développement par un plan de référence sur dix voire quinze ans.

Là est le fondement, madame le ministre d'Etat, de la réussite d'une politique efficace de la ville. Faire d'un site d'exclusion un lieu d'innovation, transformer un vrai quartier d'habitat en un vrai morceau de ville avec des fonctions différenciées, amener de la vie pour créer de la ville en ouvrant le quartier aux flux urbains, c'est donner de l'ambition. Faire ce que l'on fait d'habitude dans nos centre villes, installer les équipements de nos centre-villes dans ces quartiers en difficulté, c'est donner de l'ambition aux populations de ces quartiers. Il faut faire ce qu'il y a de plus beau, car ce qu'il y a de plus beau sera respecté. (*Murmures.*)

J'en ai la démonstration dans ma ville et je vous invite, madame le ministre d'Etat, à y venir pour constater les résultats obtenus par dix années de politique urbaine, de réintégration d'un quartier.

Depuis des années, je me bats pour faire admettre que l'avenir de ces quartiers difficiles passe par une véritable politique de rééquilibrage urbain à partir d'objectifs forts de développement et d'aménagement. C'est à eux d'entraîner la transformation sociale et non pas l'inverse comme cela est proposé.

En 1983, j'avais lancé l'idée, en parlant de la rénovation de l'habitat HLM, de « changer la peau pour changer le cœur », de transformer l'usage pour modifier l'image. Ce sont ces rapides constats et l'expérience positive que j'ai menée à Béthune qui me font aujourd'hui, malgré la grande estime que je vous porte, madame le ministre d'Etat, vous qui savez ce qu'est un vrai combat, à regretter le rattachement de la politique de la ville au ministère des affaires sociales.

Je pense qu'il s'agit là d'une approche réductrice au seul traitement social d'un problème majeur de société dans lequel c'est la civilisation urbaine des précédentes décennies qui est mise en cause. (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.*)

La situation actuelle est la conséquence de cette politique. Or nous allons continuer, madame le ministre d'Etat, comme pour l'action sociale, comme dans nos CCAS ou à l'échelon de nos départements, à empiler des politiques sociales les unes au-dessus des autres, dans la plus grande confusion, alors qu'il faudrait un véritable projet d'aménagement urbain relevant de l'aménagement du territoire. Il faut ainsi redéfinir la ville, reconstruire la ville si l'on veut vraiment s'attaquer au mal.

Je pense aussi, madame le ministre d'Etat, sans vouloir vous faire offense, que la définition des actions envisagées illustre parfaitement la politique de votre Premier ministre, bien propre, bien pensante, bien gentille, mais un peu politique « guimauve ». Il y a bien entendu de bonnes intentions le dimanche au matin, mais c'est le patronat qui dirige, le patronat social que nous avons bien connu dans le Nord-Pas-de-Calais, très gentil, avec de bonnes intentions mais qui ne s'attaque pas aux vrais problèmes. Nous avons aussi eu les courées du Nord-Pas-de-Calais et les cités minières mais tout cela participe du même état d'esprit.

M. Francis Delattre. Il y a longtemps que les mines n'ont plus de patrons !

M. Jacques Mellick. C'est pourquoi il faut donner des responsabilités aux maires. Je partage totalement les propos tenus par M. Santini à ce sujet.

Aujourd'hui, la ville est un enjeu majeur ; elle est un défi national. Sa prise en compte nécessite donc une autre approche que celle que vous nous proposez. Il est incontestable qu'en douze ans d'action un changement positif s'est opéré là où il y avait à la base une réelle volonté de faire et d'aboutir, avec un grand projet urbain.

M. Eric Raoult. C'est pour cela que vous avez perdu les élections !

M. Jacques Mellick. Beaucoup de maires sont effectivement de véritables ministres de la ville. Je déplore que votre gouvernement n'ait pas fait de la ville un axe essentiel de son action, même si, aujourd'hui, on en parle dans cette enceinte. Mais n'est-ce pas là une politique en trompe-l'œil ? (*Exclamations sur les bancs des groupes du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.*)

M. Gilles de Robien. C'est un procès d'intention ?

M. Jean-Pierre Pierre-Bloch. Soyez sérieux, monsieur Mellick, je vous en prie !

M. Jacques Mellick. Je déplore que l'on s'éloigne de l'aménagement du territoire et j'en crains les effets.

Je rappelle qu'en 1993 près de 7,5 milliards de francs avaient été globalement, au travers des différentes lignes de crédit, affectés à la politique de la ville, non comprise l'intervention de la Caisse des dépôts. Ces crédits étaient en augmentation de 18 p. 100 par rapport à 1992. Le changement d'orientation que vous engagez permettra-t-il, madame le ministre d'Etat, de maintenir l'effort de l'Etat pour cette année au niveau des prévisions ?

Peut-on espérer que les prochaines années verront ces financements continuer à progresser ? La politique de la ville demande des moyens financiers élevés, contractualisés pour garantir la durée - notion fondamentale en ce domaine -, associant tous les partenaires, Etat, régions, départements et villes, et incitant au développement des solidarités intercommunales.

M. Francis Delattre. Faites ce que je dis, pas ce que j'ai fait ? (*Sourires.*)

M. Jacques Mellick. Environ 170 sites ont été proposés par les précédents gouvernements pour étudier puis négocier une nouvelle génération de contrats de ville dans le cadre du futur XI^e Plan. Confirmez-vous, madame le ministre d'Etat, cette décision et ce choix ? Garantissez-vous que ces villes et ces agglomérations recevront l'aide nécessaire à la conduite de leur action ?

Depuis 1981, nous avons travaillé pour rebâtir nos villes. (*Exclamations sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.*) L'œuvre est imposante, la tâche est longue...

M. Pierre Bloch. On s'en est aperçu !

M. Jacques Mellick. ... bien supérieure aux échéances et aux contingences électorales. (*Exclamations sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.*) Un peu d'humilité !

M. Eric Raoult. Parlez pour vous !

M. le président. Veuillez conclure, monsieur Mellick.

M. Jacques Mellick. Quelles que soient les orientations politiques des maires la tâche va donc au-delà des échéances électorales.

M. Francis Delattre. Les électeurs ont tranché !

M. Jacques Mellick. Avec Michel Delebarre, avec Bernard Tapie...

M. Eric Raoult. Et avec M. Loncle ?

M. Jacques Mellick. ... l'Etat a engagé un travail important. Des résultats encourageants ont été obtenus ; vous l'avez reconnu, madame le ministre d'Etat. La meilleure preuve en est que l'on vient du monde entier pour étudier notre politique dans ce domaine, y compris des Etats-Unis. J'ai ainsi reçu une délégation du cabinet du président Clinton.

M. Eric Raoult. A Epinay ?

M. Jacques Mellick. Cette politique, nous donnerez-vous, madame le ministre d'Etat, les moyens de la poursuivre et de l'amplifier ? Je compte sur vous, connaissant votre conscience. (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.*)

M. Eric Raoult. Est-il fabiusien ? (*Sourires.*)

M. Julien Dray. Ne l'insultez pas ! (*Sourires.*)

M. le président. La parole est à M. André Gérin.

M. André Gérin. Je ferai une intervention concrète sur les problèmes des jeunes autour des questions de l'emploi et de la formation professionnelle.

Après une décennie d'expérience et selon une étude réalisée par la SOFRES dans ma commune, 57 p. 100 des jeunes ont pour préoccupation première l'emploi, 63 p. 100 la création d'emplois et le développement économique. La lutte contre la drogue constitue la deuxième préoccupation. La question principale est donc bien celle de l'insertion sociale et professionnelle. C'est un véritable plan ORSEC qu'il est nécessaire d'établir pour s'attaquer à la sécheresse sociale quand 40 p. 100 des moins de vingt-cinq ans sont au chômage.

Les jeunes de notre pays constituent une chance. Ils sont, à leur corps défendant, en première ligne de la crise économique et du combat social, les laissés-pour-compte, les sans-emplois. Les jeunes sont prêts à se mobiliser. Il faut les consi-

dérer avec plus de générosité et de confiance. La société est très dure envers eux. Leur enthousiasme ne doit pas être dévoyé. Ils ne veulent plus l'exploitation, la manipulation ou le paternalisme. Les jeunes veulent exister, être reconnus et construire, décider leur projet de vie.

Des mesures concrètes et efficaces pour enrayer l'exclusion et la marginalisation doivent être prises. L'emploi est donc la préoccupation première des jeunes. Il faut utiliser différemment l'argent disponible, l'investir dans l'emploi, producteur de richesses et non pas dans la spéculation. Des mesures de taxation des profits spéculatifs pourraient y aider. La réduction de la semaine de travail à trente-cinq heures et l'obligation d'embauche et de formation en prévision des départs en retraite iraient aussi dans ce sens. Une politique de création d'emplois devrait être engagée par les services publics, y compris par le développement des services publics de proximité.

Il faut en finir selon nous avec les « petits boulots » sous-payés et les transformer en emplois véritables, rémunérés correctement, avec un minimum mensuel de 7 500 francs, assortis de possibilités de formation et de déroulement de carrière.

Le recours au travail intérimaire doit être exceptionnel et les salariés sous contrat précaire doivent bénéficier des mêmes droits que les salariés de l'entreprise.

Immédiatement, il faut prendre deux dispositions : premièrement, l'attribution du RMI à 3 500 francs aux jeunes dès l'âge de dix-huit ans sans contrepartie ; deuxièmement, maintenir et assurer l'accès aux soins de tous les jeunes, quelle que soit leur situation, en quelque sorte assurer la généralisation de la protection sociale pour les jeunes.

Une véritable politique de formation doit être mise en œuvre.

L'échec scolaire est une injustice et un gâchis. L'école doit avoir l'obligation et les moyens d'aider chacun à réussir ses études, de la maternelle jusqu'à l'enseignement supérieur en passant par les lycées. La gratuité doit être réalisée par la suppression de tous les frais de scolarité. L'équipement, les bourses, les transports, l'aide sociale doivent être adaptés à cet objectif.

Dans les entreprises, il faut embaucher les jeunes pour les former. Tout stage doit déboucher sur un diplôme reconnu et un emploi stable.

Un minimum de 10 p. 100 du temps de travail doit être consacré à la formation. La formation continue et l'acquisition de nouvelles qualifications doivent être reconnues immédiatement sur le plan des salaires.

Il faut garantir aussi le droit à une bonne formation pour les apprentis. Par exemple, tous les travaux confiés à l'apprenti doivent correspondre à l'apprentissage en cours. Des écoles d'entreprises peuvent être ouvertes ou réouvertes afin de former et d'embaucher des jeunes. Le prolongement de la formation pour aller jusqu'au bac professionnel ou le BTS doit être rendu possible pour tous.

Rien n'empêche, si ce n'est la volonté politique, de prendre des mesures immédiates en ce sens, en concertation avec la jeunesse et les organisations de jeunes.

Ce qui est à l'ordre du jour de manière cruciale dans nos villes, dans nos banlieues, c'est, avec les jeunes, la nécessité de faire reculer les inégalités entre jeunes et moins jeunes, de rompre avec une politique d'assistantat qui heurte les aspirations profondes des jeunes et, au contraire, mettre en œuvre une politique audacieuse, en partant délibérément de l'*a priori* que les jeunes sont une chance pour les villes, en leur donnant la possibilité de devenir acteurs de la vie et d'acquiescir une véritable citoyenneté, c'est-à-dire participer à la vie

collective, être reconnus utiles. Au-delà : les jeunes doivent se mêler du pouvoir.

Un débat sur les propositions des députés communistes, notamment sur la proposition de loi déposée par le groupe communiste en octobre 1992 et relative aux droits de la jeunesse, débouchant sur des initiatives concrètes, est autant urgent que nécessaire. J'en renouvelle la demande.

Les maires, les élus locaux peuvent contribuer à la recherche et à la mise en œuvre de mesures concrètes avec les habitants, leurs associations dans la commune. Je revendique, sur cette question des jeunes, de l'emploi et de la formation, les moyens financiers et humains de cette responsabilité.

Un débat sur les propositions faites par les députés communistes lors de cette séance et sur la proposition de loi déposée par le groupe communiste en octobre 1992 sur les droits de la jeunesse, débouchant sur des initiatives concrètes, est aussi urgent que nécessaire. J'en renouvelle, madame le ministre d'Etat, la demande. (*Applaudissements sur les bancs du groupe communiste.*)

M. le président. La parole est à M. Michel Ghysel.

M. Michel Ghysel. Madame le ministre d'Etat, madame, messieurs les ministres, mes chers collègues, débattre des problèmes de la ville, c'est avoir à l'évidence et très vite à traiter les problèmes que la toxicomanie pose à notre société.

Mon groupe m'a demandé de faire part de mon expérience dans ce domaine. Je le ferai en praticien ayant vécu la montée de la drogue dans ma ville et dans mon département. Je voudrais aussi témoigner que, pour la combattre, nous nous plaçons, dans le département du Nord, dans un schéma de lutte qui se veut une réponse globale de la société à ce fléau ; cette réponse se veut concrète et efficace.

Je dirai tout de suite que les querelles du « tout permissif » ou du « tout répressif » sont complètement dépassées. On n'est plus au temps où les gentils hippies faisaient leur pèlerinage à Katmandou. Et la société de 1993 n'est plus celle de 1970.

M. Christian Demuyneck. Très bien !

M. Michel Ghysel. Elle est beaucoup plus fragile. Elle est en crise économique ; elle est en crise d'identité ; elle est en crise de valeurs. Sur ce terrain fragile, la drogue trouve une formidable capacité et opportunité d'expansion.

Les jeunes et leurs familles se doivent d'être protégés. Cette protection doit s'appuyer sur un triptyque : la répression du trafic, la prévention et la prise en charge et les soins.

Les mesures concrètes que je propose au nom de mon groupe sont d'abord l'affirmation par le Gouvernement du caractère illicite de l'usage de la drogue. En disant cela, je précise tout de suite qu'il ne faut pas se tromper de combat : il faut lutter contre la toxicomanie, il ne faut pas combattre les toxicomanes en tant que tels ; ce sont des personnes humaines. (*Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République, et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.*)

J'ai aussi la conviction profonde qu'il n'y a pas de drogues douces. Celles-ci ne servent pas d'alternative à des drogues dures. (*Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.*) Le cannabis n'est pas anodin. Entre la France qui l'interdit et l'Espagne qui le tolère, il y a une différence qui va du simple au double s'agissant du nombre de morts par overdose d'héroïne : 411 d'un côté, 817 de l'autre.

La répression du trafic s'impose pour protéger notre jeunesse. Or l'ouverture des frontières n'a rien arrangé. L'homme du Nord que je suis demande que, tous ensemble,

nous fassions pression sur la Hollande pour qu'elle applique les accords de Schengen (*Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre*) dont l'article 71 dit bien que ceux qui l'ont signé s'engagent à prévenir et à réprimer la cession directe ou indirecte de stupéfiants et de psychotropes, y compris le cannabis. Si les Hollandais ont choisi de gérer leur risque social, d'obtenir la non-délinquance en échange de l'utilisation du produit, c'est l'honneur de notre pays de dire que le combat contre la drogue est avant tout un combat au service de la personne humaine. (*Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.*) Ce n'est donc pas le moment de redéployer dans d'autres administrations les fonctionnaires des douanes. Il est aberrant d'apprendre que dans la région lilloise, on est passé, en quelques mois, de 1 200 fonctionnaires à 600.

Je souhaite que l'on allège les procédures judiciaires qui sont longues, inopérantes compte tenu de l'encombrement des prisons. Je souhaite qu'un système de contraventions immédiates, progressives - un peu à la manière d'un coup de semonce - mette fin à l'impunité de fait dont jouissent les dealers qui opèrent dans des quartiers qui deviennent très vite des quartiers de non-droit et que tout ou partie de ces amendes puisse être reversé et affecté à des structures de prévention et de soins.

Je préconise, par une simplification des procédures, que les familles puissent se porter en justice contre les revendeurs et - pourquoi pas ? - contre les *coffee shops* et contre les boîtes où l'on achète, avec le ticket d'entrée, la pilule d'ecstasy. (*Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.*)

Les familles subissent un préjudice considérable du fait de la drogue dans les domaines affectif, financier, sanitaire.

Quant aux autres volets de ce triptyque, c'est-à-dire la prévention et les soins, notre société se doit d'apporter une réponse adaptée à toutes les étapes de la vie d'un toxicomane. C'est une chaîne de vigilance et de solidarité à laquelle aucun maillon ne doit manquer. C'est ce que nous nous efforçons de mettre en place dans le Nord.

Le premier maillon de cette chaîne est l'information. Au début, le citoyen ne connaît rien à la drogue. C'est à l'adolescent, de plus en plus jeune, qu'il faut s'adresser. C'est aussi à ses parents qui n'ont pas connu ces problèmes et qui connaissent désarroi et désespoir lorsqu'ils apprennent qu'un de leurs enfants est touché par la drogue. Or, à un moment où justement l'adolescent a besoin de l'affection de son père et de sa mère, ceux-ci se replient sur eux-mêmes, non avertis qu'ils sont et, ce faisant, ils se culpabilisent. Les parents, les enfants, les adolescents doivent donc être informés.

La prévention est le deuxième maillon important. Il faut des réponses adaptées à toutes les pulsions que les adolescents portent en eux. Il faut conforter le rôle des clubs sportifs, des associations, des centres sociaux qui offrent la convivialité, la motivation des actions communes, les défis à relever dont la jeunesse a besoin. Ces associations existent. Elles ont besoin d'être reconnues et coordonnées.

Le troisième maillon de cette chaîne, ce sont les structures de prise en charge et de soins. Là aussi, les moyens sont très insuffisants, compte tenu du rôle pivot qu'elles ont à jouer.

Le quatrième maillon, ce sont les lits de désintoxication. Pour être efficace, le protocole d'utilisation de ces lits doit être rigoureux, qu'il s'agisse de lits de sevrage hospitalier ou de sevrage ambulatoire.

Le sixième maillon, ce sont les établissements de post-cure. Le nombre de places qu'ils offrent est très inférieur aux besoins : moins de 600 en France. C'est pourquoi, il y a des listes d'attente.

Entre le sevrage et la post-cure, un cinquième maillon est donc nécessaire. Nous le mettons en place dans le Nord. C'est une structure de prévention des rechutes permettant au jeune d'attendre son départ en post-cure sans risquer la rechute par un retour trop rapide dans un quartier où il est vulnérable.

La cohérence, la coordination des structures, leur utilisation optimale dans des domaines où elles ont le plus à donner, sont des exigences que nous impose notre devoir d'être efficaces.

Telles sont, madame le ministre d'Etat, mesdames, messieurs, résumées, très résumées, les quelques réflexions que je voulais vous présenter. Elles s'inspirent d'une détermination à ne pas baisser les bras, d'un respect de la personne humaine et, pour les adultes responsables que nous sommes, d'une volonté d'être un exemple pour ceux qui sont l'avenir du pays. (*Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.*)

M. le président. La parole est à Mme Françoise de Veyrin.

Mme Françoise de Veyrin. Madame le ministre d'Etat, madame, messieurs les ministres, une politique de la ville passe par une requalification sociale et urbaine.

Si je prends aujourd'hui la parole devant vous, c'est, certes, parce que le 28 mars les électeurs m'ont fait confiance, mais aussi parce que, depuis dix ans, je travaille dans des quartiers d'habitat social lourd. Madame le ministre d'Etat, je n'ai pas voulu écrire mon discours pour essayer de laisser parler à travers moi ceux et celles qui habitent ces quartiers. (*Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre et du groupe du Rassemblement pour la République.*)

Ces hommes et ces femmes, ces jeunes et ces enfants attendent de nous, me semble-t-il, non point de l'assistantat mais des quartiers qui ressemblent à ceux qui constituent le puzzle général que compose une ville.

Une question me vient à l'esprit : quelle échelle pour la politique de la ville ? Les dispositifs de cette politique ont démarré dans des secteurs limités, connaissant des difficultés sociales importantes : je veux parler des DSQ ou des conventions de quartier. L'évolution commande maintenant de poser les enjeux sociaux et urbains à l'échelle de la ville et de l'agglomération. Cette nouvelle approche est indispensable car, pour régler durablement les difficultés d'un quartier, il faut agir également sur l'ensemble de la ville et de l'agglomération.

L'un des points importants de la politique de la ville est bien sûr la politique sociale de l'habitat. Madame le ministre d'Etat, permettez-moi de vous décrire un quartier délabré où on a construit rapidement des dizaines et des centaines de logements dans lesquels vivent des familles qui n'ont pas choisi ces logements pas plus qu'elles n'ont choisi leur quartier. C'est la première difficulté : leur faire aimer leur quartier. Pour y parvenir nous devons faire en sorte qu'elles participent à sa réhabilitation et à sa résurrection.

Le quartier doit être relié au reste de la ville, voire aux communes voisines. Pour cela, une politique des transports, une politique de désenclavement est indispensable de sorte que les autres habitants de la ville ou des communes voisines puissent y venir. Il ne faut pas que ce quartier soit fermé sur lui, qu'il soit un quartier que l'on montre du doigt et dont les habitants ne veulent plus. Une chose me

frappe depuis dix ans : les habitants d'un quartier le détestent lorsqu'ils se « l'approprient ».

Des moyens existent pour qu'il en soit ainsi : les chantiers-écoles auxquels nous sommes très attachés car ils permettent à un jeune, non seulement d'avoir une formation, de travailler sur son quartier, mais aussi d'obtenir un emploi. Ainsi, dans ma ville de Toulouse, ce moyen a permis à 90 p. 100 des jeunes de trouver un emploi.

Le Gouvernement précédent affichait : « Le bac à 90 p. 100 des jeunes ! » Madame, dans les quartiers, on dit : « 90 p. 100 des jeunes doivent avoir une formation qui leur permette d'avoir un emploi ! » (*Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre et du groupe du Rassemblement pour la République.*)

Une politique économique dans les quartiers qui nous préoccupent ne peut se faire, madame, que si le point précédent, c'est-à-dire le transport et le désenclavement, a été réglé pour que des activités de proximité, mais aussi des activités décentralisées puissent venir dans ces quartiers.

Un autre point essentiel est la politique éducative, la formation. Il s'agit de quartiers qui souffrent parfois d'une superposition des services de l'Etat. Il faut une plus grande harmonisation et un plus grand travail en partenariat, parce que c'est un travail riche, concret, qui aboutit à ce que toutes les mesures du Gouvernement convergent vers un seul et même point.

Pour cela, madame, nous devons aussi aider la politique de la famille.

Je rencontre tous les jours, comme tous mes collègues, un nombre important d'hommes et de femmes qui se sentent exclus de la société, qui ne supportent plus de percevoir le RMI et d'être des assistés. Ils sont touchés dans leur dignité. Lorsqu'un père de famille demande à son fils de douze ans, qui, tous les soirs, sort pour voler un poste de radio, de rester à la maison, et s'entend répondre : « Tu es RMIste ! », cet homme a perdu toute autorité, toute dignité et ne peut plus éduquer son enfant.

Mme Véronique Neiertz. Absolument !

Mme Françoise de Veyrin. Trente villes de plus de 150000 habitants, parmi lesquelles Marseille, Nice, Toulouse, Rennes et Lille, ont adhéré au programme de développement social des quartiers ou aux conventions de quartiers. Ces grandes villes, qui doivent gérer des quartiers d'habitat social difficile, qui comptent un nombre important de chômeurs, où des jeunes ont du mal à vivre, sont un peu inquiètes et espèrent que le calcul de la DGF prendra mieux en compte leurs difficultés.

Brièvement, je voudrais attirer votre attention sur les programmes sociaux coordonnés, que j'ai déjà évoqués. La principale difficulté n'est pas le lancement, n'est pas l'investissement, mais le fonctionnement. Nous voyons parfois des crédits d'investissement repris et être transformés en crédits de fonctionnement. Tout cela est précaire. J'affirme que notre politique de la ville doit s'inscrire, comme vous le disiez vous-même, dans la durée.

Nous devons saluer tous les travailleurs sociaux, toutes les associations, tous les bénévoles, tous les habitants d'un quartier, qui travaillent inlassablement pour que ce quartier prenne complètement sa place dans la ville. Mais la vie associative dans ces quartiers se heurte parfois à une grande difficulté : le retard qu'ont enregistré les mandateurs de l'Etat au cours des dernières années, voire le non-versement aux associations ou aux collectivités locales des crédits inscrits au budget de 1992 pour les conventions de quartiers. De telles erreurs endeuillent la politique de la ville. On ne peut demander à des travailleurs sociaux, à des associations, à des habitants de « se défoncer » pour que leur quartier reprenne

une autre image si les projets qu'ils ont élaborés ne peuvent pas voir le jour, faute de crédits.

Madame, je vous le dis tout simplement : nous sommes à vos côtés pour vous aider, mais sans les habitants des quartiers nous ne ferons rien. Je me réjouis du débat que nous avons aujourd'hui. J'émetts le vœu que nous ayons un semblable débat lors de l'examen de la loi de finances et nous aurons alors une réponse positive. Madame, vous l'avez compris : une action unie, un contrat uni pour la politique de la ville, telle est notre ambition. *(Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour la démocratie et du Centre et du groupe du Rassemblement pour la République.)*

M. le président. La parole est à M. Gilbert Annetto.

M. Gilbert Annetto. Monsieur le président, madame le ministre d'Etat, madame et messieurs les ministres, chers collègues, ce débat m'offre l'occasion d'appeler l'attention du Gouvernement sur la spécificité des villes de l'outre-mer. En effet, celles-ci présentent souvent des symptômes analogues à ceux des villes métropolitaines, mais s'y ajoutent des facteurs spécifiques qui alourdissent leurs difficultés sociales qui créent et désespèrent une partie importante et toujours croissante de notre jeunesse au risque de provoquer des tensions importantes, voire des explosions.

Saint-Denis-de-la-Réunion, dont je suis le maire depuis 1989, compte 120 000 habitants. La commune a connu une croissance démographique très soutenue : la population a été multipliée par 3,5 depuis 1946. A ce titre, Saint-Denis rencontre à la fois les problèmes d'une ville centre, et ceux d'une banlieue en expansion. Le développement urbain, mal maîtrisé et trop rapide, est à l'origine des quartiers imbriqués où voisinent habitat insalubre, logements collectifs et zones d'activités sans règles d'aménagement.

La diversité des situations urbaines reflète la diversité sociale. Ainsi, la ville affronte simultanément toutes les difficultés d'un département où le taux de chômage dépasse, non pas 10 p. 100, mais 37 p. 100 de la population active ! Où les retards en matière de formation initiale sont considérables, où la croissance démographique reste forte.

Marquons une pause : je voudrais que nous imaginions un instant ce que serait notre débat aujourd'hui si la France entière comptait non pas trois millions de chômeurs, mais dix, si un de nos enfants, un de vos enfants sur deux était condamné à ne jamais travailler, à rester hors du système.

Quelle politique de la ville mener dans un tel contexte ? Difficile ! Impossible ? C'est pourtant une telle politique que nous avons tenté de concevoir à Saint-Denis-de-la-Réunion où l'équipe que j'anime a élaboré un projet de ville qui prend en compte l'ensemble des problèmes de la cité. Les priorités ont été inscrites au contrat de ville signé entre l'Etat et Saint-Denis en octobre 1990. Nous étions la troisième commune à contractualiser ainsi ses projets et à en établir le financement sur une période de trois ans.

Cette méthode me paraît devoir être reconduite. Elle a permis à ma commune de rattraper de nombreux retards dans le cadre d'une politique pluriannuelle. Mais elle connaît aussi ses limites, dues au contexte social et économique que j'évoquais à l'instant.

Je ne résumerai pas ici un bilan détaillé de la politique menée. Quelques chiffres l'illustreront cependant : en trois ans, nous avons pu construire mille logements sociaux par an en moyenne. Nous avons résorbé, dans la même période, la moitié de l'habitat insalubre, soit environ 800 logements sur les 1 700 recensés en 1988. Sept quartiers font l'objet d'une opération originale, inspirée de la procédure D5Q, qui a permis de résoudre de nombreux problèmes de la vie quotidienne en liaison constante avec les habitants.

Ces actions nous ont permis de mener un travail d'insertion sociale, de prévention de la délinquance, d'animation des quartiers. Si je voulais résumer notre philosophie, je soulignerais notre volonté de mieux répondre aux situations d'urgence provoquées par la croissance urbaine dans un souci constant de justice sociale.

Cependant, si ces acquis me conduisent à rester un avocat convaincu de la méthode contractuelle, je tiens néanmoins à cerner les enjeux des années à venir. De nombreux handicaps structurels, amplifiés par les contradictions qu'engendre le développement outre-mer, restent des freins puissants à la politique que nous souhaitons poursuivre. Il faut, en effet, avoir en tête que les départements d'outre-mer accusent de très sérieux retards. Les grands équipements construits ici au lendemain de la guerre ne sont souvent défectueux. Certes, une partie du retard a été comblée depuis une vingtaine d'années, mais nous ne jouons pas à armes égales, singulièrement dans le contexte européen qui est aussi le nôtre.

L'effort à poursuivre est le prix de notre intégration et nous devons le mener en même temps que nous travaillons à l'avenir de nos villes et des citoyens qui y vivent. Pour y arriver, nous devons faire preuve d'audace, bousculer parfois les règles, réfléchir à des solutions inédites et adaptées à un contexte particulier, en un mot : inventer. Dans deux domaines où il y va de la dignité...

M. le président. Veuillez conclure.

M. Gilbert Annetto. ... de nos concitoyens d'outre-mer, le logement et l'emploi, je souhaite que nous adoptions cette démarche.

La notion de logement social minimum doit être élaborée pour répondre...

M. le président. Il faut conclure !

M. Gilbert Annetto. Deux petites secondes !

M. le président. Pas trois pages, mon cher collègue ?

M. Gilbert Annetto. Laissez-moi évoquer le logement social...

M. le président. Mon cher collègue, je ne pourrai pas vous laisser poursuivre !

M. Gilbert Annetto. ... duquel est exclu un tiers des demandeurs de logements.

Je conclus en un mot : il n'y aura pas de politique de la ville sans activité parce qu'il n'y a pas de dignité sans activité.

Dès lors, autant d'intégration que possible, autant de spécificités que nécessaire : la politique de la ville outre-mer doit tenir compte de cette double règle, madame le ministre. *(Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.)*

M. le président. La parole est à M. Patrick Braouezec.

M. Patrick Braouezec. Monsieur le président, madame le ministre d'Etat, mes chers collègues, j'ai au moins un point commun - et certainement d'autres - avec André Santini : mes lectures, puisque j'avais, moi aussi, prévu de citer Aristote. *(Sourires.)*

Aristote définissait, en effet, la ville d'une bien belle manière : « La ville, c'est d'abord les gens qui la composent, qui y naissent, y meurent, y vivent, y travaillent, s'y distendent, y souffrent. Et plus que ces personnes, la ville est le lieu où elles vivent ensemble. Plus que ces personnes, la ville est faite de leurs relations. La ville, c'est là où il y a de l'autre, de l'autre qui vous reconnaît. » Ce que, en d'autres termes aujourd'hui, on appelle « le lien social », ce lien qui tend à se distendre jusqu'à se rompre dans certains quartiers.

Le résultat des politiques d'aménagement et d'urbanisme menée depuis trois décennies, même si elles ne sont pas

seules responsables, se fait lourdement sentir dans certains quartiers, qui offrent au regard - et surtout aux gens qui y vivent - un cumul concentré des grands problèmes de société.

Les grands ensembles monofonctionnels coupés du monde du travail, les fractures routières et autoroutières aggravant le cloisonnement, au mépris des populations concernées, sont, ne l'oublions pas, le résultat de politiques nationales successives.

A l'émission *Sept sur Sept* dimanche dernier, vous vous êtes émue à juste titre, madame le ministre, de voir que les inégalités s'étaient accrues.

S'il est vrai que la politique de la ville menée depuis une dizaine d'années a introduit quelques correctifs dans les déséquilibres au sein des villes, elle n'a pas pour autant rompu avec le processus en cours. L'heure n'est plus au constat - ressassé par les médias avec un certain voyeurisme - mais bien à la mise en œuvre de toutes les mesures qui s'imposent pour réparer les erreurs du passé et concevoir d'une manière radicalement nouvelle l'aménagement urbain.

Aussi, votre annonce, madame le ministre d'Etat, de « conserver les grands principes » de la politique de la ville, et de la poursuivre « avec plus d'efficacité et plus de cohérence » m'a-t-elle intéressé et elle m'interpelle d'autant plus que certains dispositifs prévus dans le cadre de la politique de la ville semblent s'essouffler.

Ainsi, en est-il des DSQ où des conventions Etat - région - ville devaient permettre un développement significatif de 400 quartiers « prioritaires », l'Etat et la région s'engageant à subventionner les opérations d'aménagement à hauteur de 35 p. 100 chacun ? Depuis quelque temps, des dysfonctionnements sont constatés puisque, sous le prétexte des limites de leur budget, les régions n'ont pas pu subventionner des projets qui avaient pourtant reçu l'agrément DSQ de l'Etat. Qu'envisage-t-on pour que les objectifs fixés par ces conventions soient, malgré tout, atteints ?

De la même manière, les villes concernées par les DSQ ont entrepris des efforts qui nécessiteront plus de trois ans - durée de la convention DSQ - pour aboutir. Des mesures sont-elles d'ores et déjà prévues pour permettre de poursuivre le travail engagé dans ces quartiers ? En particulier, selon quelles modalités de financement et dans quelles conditions pourrait s'établir une réelle concertation entre les partenaires institutionnels afin que les réalisations subventionnées tiennent compte des projets d'aménagement des villes pour ces quartiers ?

Aurant de questions qui posent plus généralement celle de l'intervention des fonds publics et de l'Etat dans les grands projets urbains, tels que celui de La Plaine-Saint-Denis, qui, du Livre blanc sur l'aménagement de la région parisienne au SDAU RIF, est reconnue comme zone stratégique et pôle prioritaire de développement. Un ambitieux projet urbain a été élaboré dans la concertation la plus large.

Ce travail partenarial se heurte aujourd'hui à un engagement trop unilatéral de l'Etat. Sur ce territoire, comme ailleurs, comment le Gouvernement entend-il aider concrètement les collectivités territoriales, et en particulier les communes dont les maires, qui sont en première ligne, sont particulièrement impliqués ? Il s'agit de permettre d'animer des démarches de concertation autour des grands projets d'aménagement, avec tous les partenaires institutionnels, économiques et sociaux, et les populations concernées.

Le Gouvernement entend-il participer au financement des aménagements dont les populations les plus défavorisées ont besoin - aménagement urbain, requalification du bâti - et favoriser une véritable mixité public-privé de conception nouvelle, avec une participation, y compris financière, de l'entreprise aux projets de développement des quartiers ?

Le Gouvernement entend-il créer les conditions d'une régulation foncière maîtrisée par les villes, cassant les phénomènes spéculatifs et favorisant le développement d'espaces urbains mixtes, alliant à la fois logements, activités, bureaux, commerces de proximité, industries, lieux de formation, équipements et espaces publics ?

Quelques mesures pourraient apporter des réponses aux questions suivantes : la non-taxation sur la création de bureaux dans les DSQ, l'obligation de construction de logements sociaux pour toutes les villes, y compris Neuilly et Le Raincy, la maîtrise des attributions de logements par le maire, en concertation avec le préfet, l'aménagement concerté, le développement du service public et des commerces de proximité et, par conséquent, l'arrêt, y compris en milieu urbain, des constructions de grandes surfaces commerciales à caractère régional, inhumaines, impersonnelles et déstructurantes.

Madame le ministre d'Etat, j'ai bien écouté votre intervention. J'ai été sensible à beaucoup d'arguments que vous avez développés. Je n'ai pas toujours apprécié le côté parfois réducteur, voire schématique du constat. Vous avez abordé quelques pistes de solutions qui, je dois vous l'avouer, m'ont laissé sur ma faim : en effet, elles sont pour la plupart déjà mises en pratique dans les communes concernées et parfois d'une manière très avancée. Et pourtant, les problèmes sont là et ils s'aggravent.

Le problème qui nous est posé est complexe dans sa nature, dans ses ramifications, dans ses conséquences. Il requiert beaucoup d'innovation, d'imagination, de temps et de moyens. Il implique une mobilisation de tous les acteurs politiques, associatifs, sociaux et économiques. Il exige aussi d'éviter tout manichéisme, tout *a priori* d'ordre politique, toute désignation simpliste et raciste d'un bouc émissaire. Il nécessite un grand sens des responsabilités et surtout une rupture réelle avec la sacro-sainte logique de l'argent roi, le rigne suicidaire de la rentabilité immédiate. C'est aussi de cela qu'il s'agit quand on parle de la politique de la ville !

Nous attendons, et avec nous les populations que nous représentons des actes concrets. Pour ma part, c'est aux actes que je jugerai. (*Applaudissements sur les bancs des groupes communiste et socialiste.*)

M. le président. La suite du débat est renvoyée à la prochaine séance.

4

DÉPÔT DE PROPOSITIONS DE LOI

M. le président. J'ai reçu, le 27 avril 1993, de M. Michel Grandpierre et plusieurs de ses collègues, une proposition de loi relative au droit de vote par procuration des retraités.

La proposition de loi n° 102 est renvoyée à la commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République, sous réserve de constitution d'une commission spéciale dans les délais prévus par les articles 30 et 31 du règlement.

J'ai reçu, le 27 avril 1993, de M. Jacques Chirac et plusieurs de ses collègues, une proposition de loi tendant à compléter l'article L. 1^{er} du code de la route afin d'étendre, sous certaines conditions, les mesures relatives à la lutte contre l'alcoolisme au volant, à la conduite automobile sous l'influence de drogues illicites.

La proposition de loi n° 103 est renvoyée à la commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République, sous réserve de constitu-

tion d'une commission spéciale dans les délais prévus par les articles 30 et 31 du règlement.

J'ai reçu, le 27 avril 1993, de M. Jean-Louis Masson, une proposition de loi tendant à autoriser les collectivités locales à subordonner leurs prestations complémentaires d'aide sociale à des critères de nationalité, de résidence ou de ressources.

La proposition de loi n° 104 est renvoyée à la commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République, sous réserve de constitution d'une commission spéciale dans les délais prévus par les articles 30 et 31 du règlement.

J'ai reçu, le 27 avril 1993, de M. Henri de Gastines, une proposition de loi tendant à compléter l'article 1096 du code civil relatif à la révocation des donations faites entre époux.

La proposition de loi n° 105 est renvoyée à la commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République, sous réserve de constitution d'une commission spéciale dans les délais prévus par les articles 30 et 31 du règlement.

J'ai reçu, le 27 avril 1993, de M. Pierre Pasquini, une proposition de loi tendant à interdire les mises à mort d'animaux dans les chasses à courre.

La proposition de loi n° 106 est renvoyée à la commission de la production et des échanges, sous réserve de constitution d'une commission spéciale dans les délais prévus par les articles 30 et 31 du règlement.

J'ai reçu, le 27 avril 1993, de M. Pierre Pasquini et plusieurs de ses collègues, une proposition de loi tendant à aggraver les sanctions prévues par l'article 288 du code de procédure pénale, en cas d'absence des jurés à la cour d'assises.

La proposition de loi n° 107 est renvoyée à la commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République, sous réserve de constitution d'une commission spéciale dans les délais prévus par les articles 30 et 31 du règlement.

J'ai reçu, le 27 avril 1993, de M. Pierre Pasquini et plusieurs de ses collègues, une proposition de loi tendant à assurer la continuité du service public pour la desserte aérienne et maritime de la Corse.

La proposition de loi n° 108 est renvoyée à la commission des affaires culturelles, familiales et sociales, sous réserve de constitution d'une commission spéciale dans les délais prévus par les articles 30 et 31 du règlement.

J'ai reçu, le 27 avril 1993, de M. Georges Gorse et plusieurs de ses collègues, une proposition de loi relative à l'article L.130-1 du code de l'urbanisme, tendant à empêcher la modification du classement par le plan d'occupation des sols d'un espace boisé détruit par un incendie.

La proposition de loi n° 109 est renvoyée à la commission de la production et des échanges, sous réserve de constitution d'une commission spéciale dans les délais prévus par les articles 30 et 31 du règlement.

J'ai reçu, le 27 avril 1993, de M. Christian Cabal et plusieurs de ses collègues, une proposition de loi tendant à permettre aux pupilles de la Nation d'être ressortissants de l'Office national des anciens combattants, sans condition d'âge.

La proposition de loi n° 110 est renvoyée à la commission des affaires culturelles, familiales et sociales, sous réserve de constitution d'une commission spéciale dans les délais prévus par les articles 30 et 31 du règlement.

J'ai reçu, le 27 avril 1993, de M. Christian Cabal et plusieurs de ses collègues, une proposition de loi tendant à permettre la réinsertion professionnelle, dans la vie civile, des militaires admis d'office ou sur leur demande à la position

statutaire de retraite avant l'âge fixé par la loi pour bénéficier de la pension de vieillesse du régime général de la sécurité sociale.

La proposition de loi n° 111 est renvoyée à la commission des affaires culturelles, familiales et sociales, sous réserve de constitution d'une commission spéciale dans les délais prévus par les articles 30 et 31 du règlement.

J'ai reçu, le 27 avril 1993, de M. Bernard Pons et plusieurs de ses collègues, une proposition de loi tendant à modifier la loi du 5 juillet 1985 relative à l'amélioration de la situation des victimes d'accident de la circulation et à l'accélération des procédures d'indemnisation.

La proposition de loi n° 112 est renvoyée à la commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République, sous réserve de constitution d'une commission spéciale dans les délais prévus par les articles 30 et 31 du règlement.

J'ai reçu, le 27 avril 1993, de M. Ambroise Guellec, une proposition de loi relative à l'aménagement du régime quinquennal.

La proposition de loi n° 113 est renvoyée à la commission des finances, de l'économie générale et du Plan, sous réserve de constitution d'une commission spéciale dans les délais prévus par les articles 30 et 31 du règlement.

J'ai reçu, le 27 avril 1993, de M. Ambroise Guellec, une proposition de loi relative à l'exonération au titre de l'impôt sur le revenu des personnels navigants.

La proposition de loi n° 114 est renvoyée à la commission des finances, de l'économie générale et du Plan, sous réserve de constitution d'une commission spéciale dans les délais prévus par les articles 30 et 31 du règlement.

J'ai reçu, le 27 avril 1993, de M. Ambroise Guellec, une proposition de loi relative à l'aménagement de la taxation des plus-values résultant de la cession des navires de commerce.

La proposition de loi n° 115 est renvoyée à la commission des finances, de l'économie générale et du Plan, sous réserve de constitution d'une commission spéciale dans les délais prévus par les articles 30 et 31 du règlement.

J'ai reçu, le 27 avril 1993, de M. Ambroise Guellec, une proposition de loi relative à l'aménagement de la taxe professionnelle des entreprises armatoriales.

La proposition de loi n° 116 est renvoyée à la commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République, sous réserve de constitution d'une commission spéciale dans les délais prévus par les articles 30 et 31 du règlement.

5

DÉPÔT D'UNE PROPOSITION DE RÉSOLUTION

M. le président. J'ai reçu, le 27 avril 1993, de MM. Robert Pandraud et Pierre Mazeaud, une proposition de résolution sur la proposition modifiée de directive du Conseil des Communautés européennes relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation de ces données (n° E-48), déposée en application de l'article 151-1 du règlement.

La proposition de résolution n° 117 est renvoyée à la commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République.

ORDRE DU JOUR

M. le président. Mercredi 28 avril 1993, à neuf heures trente, première séance publique :

Fixation de l'ordre du jour ;

Suite du débat d'orientation sur la ville et les banlieues.

A quinze heures, deuxième séance publique :

Questions au Gouvernement ;

Prestation de serment devant l'Assemblée nationale des douze juges titulaires et des six juges suppléants de la Haute Cour de justice ;

Suite de l'ordre du jour de la première séance.

A vingt et une heures trente, troisième séance publique :

Suite de l'ordre du jour de la deuxième séance.

La séance est levée.

(La séance est levée à dix-huit heures cinquante-cinq.)

Le Directeur du service du compte rendu sténographique de l'Assemblée nationale,

JEAN PINCHOT

REQUÊTE EN CONTESTATION D'OPÉRATIONS ÉLECTORALES

Communication du Conseil constitutionnel, en date du 23 avril 1993, faite en application de l'article L.O. 181 du code électoral

CIRCONSCRIPTION	NOM DU DÉPUTÉ dont l'élection est contestée	TOUR DE SCRUTIN	NOM DU REQUÉRANT
Métropole			
Orne (1 ^{re}).....	M. Yves Deniaud.	2 ^e	M. Huard de Jorna.

ASSEMBLÉE CONSULTATIVE DU CONSEIL DE L'EUROPE

(Un siège de représentant suppléant à pourvoir
en remplacement de M. Joseph Kléfa, démissionnaire)

Candidature présentée par le groupe UDF : M. Jean-Claude Decagny.

Cette candidature est affichée et la nomination prend effet dès la publication au *Journal officiel* du 28 avril 1993.

M. Jean-Claude Decagny exercera son mandat jusqu'au renouvellement de l'Assemblée nationale.

DÉSIGNATION DE CANDIDATS À DES ORGANISMES EXTRAPARLEMENTAIRES

M. le Premier ministre a demandé la désignation des représentants de l'Assemblée nationale au sein de 22 organismes extraparlamentaires.

M. le président de l'Assemblée nationale propose, conformément à l'alinéa 8 de l'article 26 du règlement, de confier aux commissions désignées ci-après le soin de présenter les candidats :

- Conseil d'administration de l'Agence pour l'enseignement français à l'étranger (1 poste à pourvoir), présentation de la candidature par la commission des affaires étrangères ;
- Conseil national de l'enseignement supérieur et de la recherche (2 postes à pourvoir : 1 titulaire, 1 suppléant), présentation des candidatures par la commission des affaires culturelles, familiales et sociales ;
- Conseil national des fondations (1 poste à pourvoir), présentation de la candidature par la commission des affaires culturelles, familiales et sociales ;
- Conseil d'administration de France 2 (1 poste à pourvoir), présentation de la candidature par la commission des affaires culturelles, familiales et sociales ;
- Conseil d'administration de France 3 (1 poste à pourvoir), présentation de la candidature par la commission des affaires culturelles, familiales et sociales ;
- Conseil d'administration de l'Institut national de l'audiovisuel (1 poste à pourvoir), présentation de la candidature par la commission des affaires culturelles, familiales et sociales ;
- Conseil national de la Montagne (4 postes à pourvoir), présentation des candidatures par la commission des affaires culturelles, familiales et sociales (1 candidat), la commission des finances, de l'économie générale et du plan (1 candidat) et la commission de la production et des échanges (2 candidats) ;
- Conseil d'administration de l'Office national des anciens combattants et victimes de guerre (1 poste à pourvoir), présentation de la candidature par la commission des affaires culturelles, familiales et sociales ;

- Conseil d'administration de Radio-France (1 poste à pourvoir), présentation de la candidature par la commission des affaires culturelles, familiales et sociales ;
- Conseil d'administration de Radio-France internationale (1 poste à pourvoir), présentation de la candidature par la commission des affaires culturelles, familiales et sociales ;
- Conseil d'administration de Radio-télévision France-Occident-Mer (1 poste à pourvoir), présentation de la candidature par la commission des affaires culturelles, familiales et sociales ;
- Conseil national des assurances (1 poste à pourvoir), présentation de la candidature par la commission des finances, de l'économie générale et du Plan ;
- Conseil supérieur de la coopération (2 postes à pourvoir), présentation des candidatures par la commission des finances, de l'économie générale et du Plan (1 candidat), et la commission de la production et des échanges (1 candidat) ;
- Conseil national du crédit (2 postes à pourvoir), présentation des candidatures par la commission des finances, de l'économie générale et du Plan ;
- Conseil national de l'information statistique (2 postes à pourvoir) : 1 titulaire, 1 suppléant, présentation des candidatures par la commission des finances, de l'économie générale et du Plan ;
- Conseil national des services publics départementaux et communaux (4 postes à pourvoir), présentation des candidatures par la commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République ;
- Conseil national d'aménagement du territoire (1 poste à pourvoir), présentation de la candidature par la commission de la production et des échanges ;
- Conseil d'administration de l'établissement public Autoroutes de France (1 poste à pourvoir), présentation de la candidature par la commission de la production et des échanges ;
- Conseil national du bruit (1 poste à pourvoir), présentation de la candidature par la commission de la production et des échanges ;
- Conseil d'administration de l'Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie (1 poste à pourvoir), présentation de la candidature par la commission de la production et des échanges ;
- Conseil national de l'habitat (2 postes à pourvoir : 1 titulaire, 1 suppléant), présentation des candidatures par la commission de la production et des échanges ;
- Conseil national des transports (4 postes à pourvoir : 2 titulaires, 2 suppléants), présentation des candidatures par la commission de la production et des échanges.

Ces propositions seront considérées comme adoptées si la présidence n'a été saisie d'aucune opposition dans le délai prévu à l'article 9 de l'article 26 du règlement.

A défaut d'opposition, les candidatures devront être remises à la présidence avant le jeudi 13 mai 1993, à dix-sept heures.

QUESTIONS ORALES SANS DÉBAT

*Tourisme et loisirs
(stations de montagne : emploi et activité)*

21. - 28 avril 1993. - **M. Patrick Ollier** appelle l'attention de **M. le ministre de l'équipement, des transports et du tourisme** sur la situation des stations de ski de basse et moyenne altitudes qui connaissent de graves difficultés économiques du fait du manque de neige au cours de la saison qui s'achève. Si on peut estimer que 25 p. 100 des stations de haute altitude situées dans les Alpes du Nord, et accessoirement sur quelques sites des Pyrénées et des Alpes du Sud, connaissent une augmentation de leur chiffre d'affaires, c'est près de 75 p. 100 des autres stations de caractère « stations villages » de l'ensemble des départements de montagne qui subissent de plein fouet une baisse très importante de chiffre d'affaires, qui est pour certaines de plus de 60 p. 100. Pour lutter contre l'impact économique et social de cette mauvaise saison, les perspectives de licenciement des personnels concernés et la faillite des entreprises de ces stations, il lui demande les mesures qu'il envisage de prendre en ce qui concerne : le report des échéances fiscales et sociales des différents acteurs économiques des stations concernées ; les mesures sociales en faveur de l'emploi local, comme l'intervention du fonds spécial des ASSEDIC pour les saisonniers en rupture de contrat, afin que la part patronale des charges sociales soit prise en compte ; les mesures de rééchelonnement de la dette bancaire des entreprises grâce à l'intervention de l'Etat auprès des banques pour une renégociation des durées d'amortissements et l'obtention de différé de remboursement du capital ; l'aide aux collectivités locales concernées, par des avances de trésorerie remboursables. Il serait également souhaitable d'envisager, pour l'avenir, la mise en place d'un dispositif de soutien automatique en cas d'absence de neige, avec un système de classement « zone neige » pour les stations touchées. Il lui signale que ces mesures ne nécessitent aucune dépense particulière de la part du Gouvernement, qui sont vivement attendues par les professionnels de la montagne actuellement en difficulté.

*Textile et habillement
(Compagnie toulousaine de vêtement : emploi et activité)*

22. - 28 avril 1993. - **M. Robert Huguenard** appelle l'attention de **M. le ministre des entreprises et du développement économique, chargé des petites et moyennes entreprises et du commerce et de l'artisanat**, sur le grave problème de la délocalisation dans le secteur des entreprises du textile. Il lui signale à cet égard la situation de la Compagnie toulousaine de vêtement (CTV) qui dépose son bilan et licencie de ce fait 318 personnes. Il lui demande quelles mesures il envisage de prendre afin de remédier aux graves conséquences des délocalisations dans le secteur textile, qui nuisent à la relance de l'emploi en aggravant le chômage.

*Automobiles et cycles
(équipement dispositifs anti-vol)*

23. - 28 avril 1993. - Selon les dernières statistiques portant sur l'année 1992, le nombre des vols de voitures a augmenté dans des proportions particulièrement inquiétantes. **M. André Fauton** demande à **M. le ministre de l'industrie, des postes et télécommunications et du commerce extérieur** s'il ne lui semblerait pas nécessaire de demander aux constructeurs automobiles de faire un effort en ce qui concerne les moyens de protection contre le vol des véhicules qu'ils construisent. Il apparaît en effet que si les constructeurs font preuve d'une grande imagination pour multiplier les accessoires, plus ou moins nécessaires, pour séduire l'acheteur, ils ne semblent pas particulièrement attentifs aux problèmes de la protection des véhicules contre le vol. Qu'il s'agisse de fermetures mécaniques ou électriques, les bandes de cambrioleurs organisés qui inettent en coupe réglée le parc automobile français n'ont visiblement aucune difficulté à s'emparer des véhicules de leur choix. Si les constructeurs automobiles

souffrent moins que d'autres de cet état de choses, puisque la disparition de ces véhicules du marché intérieur français (la plupart sont en effet « expédiés » dans d'autres pays) désengorge le marché du véhicule d'occasion, les compagnies d'assurances et par conséquent les assurés payent cher ce qu'il faut bien considérer comme une négligence prolongée des constructeurs automobiles. Il lui demande donc de lui faire connaître les mesures qu'il compte prendre, en concertation avec les assurés, les compagnies d'assurances et les constructeurs automobiles, pour mettre un terme à cette situation.

Agriculture (gel des terres - primes - revalorisation)

24. - 28 avril 1993. - **M. Jean de Lipkowski** demande à **M. le ministre de l'agriculture et de la pêche** de bien vouloir lui faire connaître clairement sa position quant à la politique des jachères. Dans un monde en pleine expansion démographique, une telle politique des surfaces témoigne d'une vision à courte vue. Rendre compétitive notre agriculture sur les marchés extérieurs permettrait, à échéance de trois ans, de faire disparaître les jachères. Cela implique : une aide à l'investissement passé ou à venir ; un désendettement général de toutes les formes d'investissement (allègement des charges, encouragement aux réinvestissements des bénéfices, inclusion des reports déficitaires dans l'assiette des charges sociales, suppression de la taxe foncière non bâtie) ; la création de prêts de consolidation des dettes avec emprunt bonifié et non bonifié, pour les agriculteurs qui ont investi. Il s'agit là d'un problème franco-français de diminution des charges. Toutefois, la jachère ne pouvant être supprimée immédiatement il est indispensable de la réévaluer de 1 000 hectare et de la défiscaliser. Il souhaite également savoir quand le Gouvernement va soumettre aux douze pays de la Communauté un texte lui permettant d'invoquer le compromis de Luxembourg à propos de l'inacceptable pré-accord du Gatt. Il demande enfin, que des mesures énergiques soient prises pour que cesse une situation où 350 000 anciens exploitants ont un revenu inférieur au RMI, pour revaloriser les retraites en parité avec le minimum vieillesse et assurer un revenu décent aux épouses d'agriculteurs.

TVA (récupération-débits)

25. - 28 avril 1993. - **M. Christian Daniel** appelle l'attention de **M. le ministre du budget** sur le fait que l'annonce de l'abandon de la règle dite du « décalage du mois » pour la déduction de la TVA sur les achats constitue une mesure importante et positive pour l'amélioration de la trésorerie des entreprises. Elle pourrait toutefois être complétée par un réaménagement des conditions de remboursement du crédit de TVA non imputable, dont disposent certaines entreprises. C'est le cas notamment d'un nombre important d'entreprises du secteur agroalimentaire, dont le poids, dans le département des Côtes-d'Armor, n'est plus à démontrer. Leurs ventes (produits alimentaires) sont en effet soumises au taux réduit de 5,5 p. 100, alors que leur bonne part de leurs achats (emballages, consommation, transports, services divers) sont imposés à 18,6 p. 100. Elles sont donc en quasi-permanence créditrices en matière de TVA. Or, les remboursements par l'Etat ne sont, au mieux, que trimestriels. Plus précisément, si chacune des déclarations de chiffre d'affaires déposées au titre d'un trimestre civil fait apparaître un crédit, la demande de remboursement doit être déposée au cours du mois suivant le trimestre civil considéré ; le règlement lui-même n'intervient au mieux qu'un mois après. C'est donc une avance de 4 à 5 mois que l'entreprise consent à l'Etat. Compte tenu des moyens modernes de traitement existant aujourd'hui, il lui demande s'il serait possible d'envisager que les remboursements des crédits de TVA par l'Etat interviennent chaque mois, de même que les entreprises sont tenues de régler mensuellement les positions débitrices.

*Elevage (taureaux - fièvre aphteuse
vaccination obligatoire - suppression - Camargue)*

26. - 28 avril 1993. - **Mme Thérèse Aillaud** attire l'attention de **M. le ministre de l'agriculture et de la pêche** sur le danger que fait courir la décision communautaire du 1^{er} avril 1991 interdisant la vaccination du bétail contre la fièvre aphteuse à compter du 1^{er} janvier 1992. Ces dernières semaines, une épidémie s'est déclarée sur le sol italien et menace notre territoire. Si la fièvre aphteuse devait s'étendre dans notre pays, la Camargue serait gravement menacée sur les plans écologique, touristique, économique et culturel. Les éleveurs de taureaux de race Camargue et de race Espagnole seraient dans une situation catastrophique : la disparition du bétail sauvage élevé en Camargue réduirait à néant plus de 150 ans de travail acharné pour constituer une race spécifique vouée au combat et à la course libre. Si

la vaccination contre la fièvre aphteuse interdit toute exportation de produits animaux à destination notamment du Japon ou de l'Australie, cette contrainte n'emporte aucune conséquence sur le bétail de Camargue qui n'est en aucune façon de ce type de commerce. Il est donc urgent que le Gouvernement prenne en œuvre d'une très grande fermeté et obtienne, pour le moins, une dérogation afin que les éleveurs de Camargue puissent vacciner leur bétail. Quelles mesures, il entend prendre en la matière et dans quel délai.

*Logement (amélioration de l'habitat
cités minières des houillères - rénovation - Nord-Pas-de-Calais)*

27. - 28 avril 1993. - **M. Rémy Auedé** attire l'attention de **M. le ministre du logement** sur l'habitat minier dans la région Nord-Pas-de-Calais. C'est près de cent mille logements qui sont concernés, ainsi que des centaines de milliers d'habitants, dont les mineurs retraités, les veuves et leurs familles. Cet habitat est pour l'essentiel dépourvu des moyens élémentaires de confort digne de notre époque. Un certain effort de réhabilitation a été entrepris, mais il est sans commune mesure avec les besoins. Les difficultés principales à la réalisation de cet objectif résident dans la faiblesse des moyens financiers. Pourtant, ces moyens existent ; c'est le produit de la gestion, l'argent des loyers des habitants, plus de 900 millions de francs chaque année, dont près de la moitié est détournée pour renflouer le déficit des charbonnages et réduire la subvention de l'Etat. Une politique intelligente et positive voudrait que toutes ces ressources financières soient réinvesties dans la gestion pour l'entretien, l'amélioration, la rénovation de l'habitat et des cités minières. Tout le monde y gagnerait, d'abord les habitants, en confort ; notre région Nord-Pas-de-Calais, en image de marque, la filiale des Charbonnages de France, la société civile immobilière Soginorpa, en réalisation et en augmentation de ses ressources en loyers ; les Charbonnages et l'Etat en revalorisation du capital que constitue le patrimoine immobilier. Qui plus est, ce serait une occasion de reprise créatrice d'emplois pour le secteur du bâtiment durement touché par la récession dans notre région. Il lui demande les mesures que le Gouvernement compte mettre en œuvre pour une telle politique dans le cadre d'une véritable gestion publique démocratique et sociale de l'habitat minier du Nord-Pas-de-Calais.

*Charbon
(houillères du Centre-Midi - emploi et activité)*

28. - 28 avril 1993. - **M. Didier Migaud** attire l'attention de **M. le ministre de l'industrie, des postes et télécommunications et du commerce extérieur** sur le devenir des houillères du bassin du Centre-Midi et plus particulièrement des houillères du Dauphiné. Répondant en cela au souhait unanimement exprimé par les élus du Sud-Isère et du département de l'Isère, le Premier ministre décidait, le 5 novembre dernier, que la fermeture à la date annoncée des houillères du Dauphiné ne pouvait être maintenue dans le contexte économique et social du plateau mathésien. Il précisait que cette fermeture ne pourrait être envisagée avant la réalisation d'un plan d'accompagnement alliant la poursuite des efforts d'industrialisation et de désenclavement routier de cette région. Le Gouvernement donnait dans le même temps son accord pour la poursuite pendant cinq ans de l'activité dans le cadre d'un effectif de l'ordre de trois cents personnes et d'une production annuelle de cent dix mille tonnes. Il était alors convenu que le ministre de l'économie et des finances, président du comité FDES, accorderait à Charbonnages de France les enveloppes d'investissement nécessaires en 1993 afin que des travaux préparatoires puissent être engagés à La Mure sans pénaliser les autres mines. Une récente réunion préparatoire du FDES n'aurait pas évoqué cette autorisation nécessaire. Il souhaite que le ministre en charge de ce dossier puisse confirmer au plus tôt les dispositions prises par le précédent gouvernement afin de répondre à des inquiétudes qui commencent à se faire jour suite à certaines discussions entre les représentants syndicaux et la direction générale des houillères du bassin du Centre-Midi.

*DOM
(Réunion : police - commissariats - création - Saint-Denis)*

29. - 28 avril 1993. - **M. Gilbert Annette** souhaite appeler l'attention de **M. le ministre d'Etat, ministre de l'intérieur et de l'aménagement du territoire**, sur la situation de la criminalité et de la délinquance générale dans la commune de Saint-Denis-de-la-Réunion. En effet, les dernières statistiques disponibles font état d'une montée alarmante des vols avec violence (+ 46,56 % de 1991 à 1992), des vols à main armée (+ 45,45 % de 1991 à 1992), des vols d'automobiles (+ 50,18 % de 1991 à 1992). Le précédent gouvernement

s'était engagé à implanter un commissariat de police dans le quartier du Chaudron, doté d'une centaine d'agents. Cette implantation permettrait une politique d'ilotage et de proximité dans un quartier dont on connaît les difficultés et où il convient de rappeler que les derniers incidents se sont produits en décembre 1992. Cette création compléterait ainsi le travail déjà entrepris en matière de prévention par le conseil communal de prévention de la délinquance de Saint-Denis. En conséquence, il souhaite vivement que cette importante question puisse être résolue dans les meilleurs délais.

*Voirie
(autoroutes : liaison Ambérieux-Grenoble-Sisteron, construction)*

30. - 28 avril 1993. - **M. Didier Migaud** attire l'attention de **M. le ministre de l'équipement, des transports et du tourisme** sur le projet autoroutier Ambérieux-Grenoble-Sisteron. Il souhaite notamment connaître si la circulaire du ministre de l'équipement, du logement et des transports du 15 décembre 1992, concernant la conduite des grands projets nationaux d'infrastructures, et le décret du 26 février dernier, pris à l'initiative du ministre de l'environnement de l'époque, sur les études d'impact, s'appliqueront bien à ce projet comme les deux ministres en question s'y étaient engagés.

*Education physique et sportive
(enseignement supérieur - centre régional d'éducation physique
et sportive de Montry - délocalisation)*

31. - 28 avril 1993. - **M. José Rossi** rappelle à **Mme le ministre de la jeunesse et des sports** l'engagement pris par **M. le Premier ministre** devant la représentation nationale de réaliser, dans les délais prévus, le programme de délocalisation déjà décidé. Dans ce cadre, en effet, le ministre de la jeunesse et des sports a engagé la délocalisation du centre régional d'éducation physique et sportive de Montry (Seine-et-Marne) à Ajaccio (Corse-du-Sud) avec un transfert prévu de cinquante emplois. Après une instruction approfondie de ce dossier conduite en liaison avec l'inspection générale de la jeunesse et des sports, une convention liant le ministère de la jeunesse et des sports et le département de la Corse-du-Sud a été signée le 19 mars 1993 par le secrétaire général aux affaires corses représentant l'Etat et le président du conseil général de la Corse-du-Sud représentant le département de la Corse-du-Sud. Il lui demande de confirmer cet engagement qui, après le drame du stade de Furiani, est de nature à confirmer la solidarité de l'Etat à l'égard de la Corse et la volonté du Gouvernement de traduire dans les faits une politique ambitieuse d'aménagement du territoire pour la région française la plus défavorisée.

T.V.A. (taxe - horticulture)

32. - 28 avril 1993. - **M. Jean Bégault** appelle l'attention de **M. le ministre du budget** sur le problème crucial que pose aux horticulteurs et pépiniéristes la régularisation annuelle de TVA qu'ils devront opérer le 5 mai prochain, à la suite de la décision de juillet 1992, prise par **M. Charasse**, de faire passer le taux de 5,5 p. 100 à 18,6 p. 100, sans concertation ni préavis. En raison de la récession sans précédent qui a frappé en 1992 leur secteur et de la brutale dégradation économique de leurs entreprises, nombre d'exploitants horticoles ont en effet été contraints d'utiliser en trésorerie les avances de TVA encaissées et sont aujourd'hui dans l'impossibilité de verser le solde de TVA due au titre de 1992 et le premier acompte dû au titre de 1993. Dans un tel contexte, et compte tenu des autres échéances auxquelles les exploitants horticoles devront prochainement faire face (exigibilité au plus tard le 15 mai du deuxième acompte de l'impôt sur le revenu, le 31 mai 1993 d'une fraction des cotisations sociales exploitants, en juin de la redevance phytosanitaire et d'un acompte de la contribution à la HSA Eco-Emballages pour l'élimination des déchets ménagers des juillet et, pour les employeurs de moins de dix salariés, d'une part des cotisations patronales), il lui demande de bien vouloir préciser les dispositions qu'il envisage de prendre afin que la pérennité de ces entreprises et des emplois qu'elles assurent ne soit pas irrémédiablement compromise. Il lui rappelle en outre l'urgence d'un alignement du taux de TVA applicable en France au produits de l'horticulture ornementale sur ceux pratiqués par les principaux concurrents européens que sont les Pays-Bas et l'Allemagne.

*TVA
(récupération - communes - travaux d'aménagement de locaux)*

33. - 28 avril 1993. - **M. Jean-Jacques Descamps** attire l'attention de **M. le ministre de l'économie** sur le problème de la disposition, appliquée par le gouvernement précédent et confirmée par les

préfets, visant à refuser aux communes ayant effectué des travaux d'aménagement de locaux destinés à être utilisés par des tiers la récupération de la TVA sur les dépenses ainsi occasionnées. Or, de nombreuses communes rurales ont engagé ces travaux dans le but de réhabiliter certains locaux en vue de les transformer en locaux d'habitation, afin de répondre en partie à une demande non satisfaite par la baisse d'attribution de logements sociaux. Cette non-récupération oblige les communes concernées à relever les loyers et à aller à l'encontre de cet objectif social. Elle décourage les communes rurales à réhabiliter ces locaux et contribue à accentuer la désertification rurale. Il est donc essentiel que le Gouvernement revienne sur cette lecture non justifiée de la loi de finances pour 1993 et donne des instructions en ce sens aux préfets.

*Sports (installations sportives :
football, grand stade, agrandissement du Parc des Princes)*

34. - 28 avril 1993. - **M. Georges Mesmin** appelle l'attention de **Mme le ministre de la jeunesse et des sports** sur les commentaires parus dans la presse au sujet du grand stade de 80 000 places destiné à accueillir la coupe du monde de football. Une solution de remplacement pourrait être trouvée dans l'agrandissement du Parc des Princes. Une telle opération méconnaîtrait les engagements internationaux de

la France et aurait pour les riverains des conséquences extrêmement nocives. L'environnement citadin du parc ne permet aucune infrastructure d'aménagement du quartier déjà saturé, deux fois par semaine en moyenne, par une grave anarchie des conditions de circulation et de stationnement et par une fréquentation de jeunes voyous excités.

*Politique sociale (quartiers défavorisés,
délinquance des jeunes, lutte et prévention)*

35. - 28 avril 1993. - **M. Francisque Perrot** appelle l'attention de **Mme le ministre d'État, ministre des affaires sociales, de la santé et de la ville**, sur les difficultés rencontrées pour assurer le maintien de l'ordre dans les banlieues et quartiers des villes moyennes. Une des formes de lutte contre la délinquance consiste à lutter contre l'oisiveté, notamment chez les jeunes. Périlleuse dans le milieu restreint de la famille, elle fait surtout des ravages à l'intérieur des quartiers qui connaissent une forte densité de population jeune. Une double nécessité s'impose: créer des équipements, même légers, sur place; former des animateurs et éducateurs spécialisés en nombre suffisant pour prendre en charge ces jeunes, spécialement en dehors des heures scolaires. Il lui demande quels moyens elle compte prendre dans ce sens, afin que les pouvoirs publics puissent apporter leur soutien aux initiatives locales.

ABONNEMENTS

EDITIONS		FRANCE et outre-mer	ETRANGER	
Codes	Titres	Francs	Francs	
DEBATS DE L'ASSEMBLEE NATIONALE :				Les DEBATS de L'ASSEMBLEE NATIONALE font l'objet de deux éditions distinctes : - 03 : compte rendu intégral des séances ; - 33 : questions écrites et réponses des ministres. Les DEBATS du SENAT font l'objet de deux éditions distinctes : - 05 : compte rendu intégral des séances ; - 35 : questions écrites et réponses des ministres. Les DOCUMENTS de L'ASSEMBLEE NATIONALE font l'objet de deux éditions distinctes : - 07 : projets et propositions de lois, rapports et avis des commissions. - 27 : projets de lois de finances. Les DOCUMENTS DU SENAT comprennent les projets et propositions de lois, rapports et avis des commissions.
03	Compte rendu..... 1 an	114	050	
33	Questions..... 1 an	13	560	
83	Table compte rendu.....	55	80	
93	Table questions.....	54	97	
DEBATS DU SENAT :				
05	Compte rendu..... 1 an	104	540	
35	Questions..... 1 an	103	353	
85	Table compte rendu.....	55	84	
95	Table questions.....	34	54	
DOCUMENTS DE L'ASSEMBLEE NATIONALE :				
07	Série ordinaire..... 1 an	704	1 000	
27	Série budgétaire..... 1 an	213	314	
DOCUMENTS DU SENAT :				
09	Un an.....	703	1 500	

En cas de changement d'adresse, joindre une bande d'envoi à votre demande.

Tout paiement à la commande facilite son exécution

Pour expédition par voie aérienne, outre-mer et à l'étranger, paiement d'un supplément modulé selon la zone de destination.

Prix du numéro : 3,50 F

(Fascicule de un ou plusieurs cahiers pour chaque journée de débats ; celle-ci peuvent comporter une ou plusieurs séances.)